

L'Abeille Périgordine

MAGAZINE



ÉTÉ 2025

TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS DES APICULTEURS DE DORDOGNE

L'Abeille Périgordine

SOMMAIRE



4. Mobilisation contre les néonicotinoïdes

12. Les supers pouvoirs de l'abeille

14. Que fait-on au rucher ?

15. Infos Plantes

16. Apiculture du monde, La Laponie

18. Assemblée Générale

22. Lettre aux adhérents

23. Le nouveau bureau d'administration
de L'abeille Périgordine

24. L'Abeille Périgordine en action !

25. L'Abeille Périgordine chez JARDILAND
Rucher école

26. Lutte contre le frelon asiatique

27. Prêt de matériel
Bibliothèque

28. Rendez-vous avec Enora SCHOMER

29. L'abeille à table

30. Revue de presse

35. Agenda 2025

Trimestriel d'informations des Apiculteurs de Dordogne



FONDATEURS

› Henri BALMES, Guy HENRY

DIRECTEUR DE PUBLICATION

› Anne ROUSSEAU

CONSEILLER TECHNIQUE

› Nicolas BREME

ADMINISTRATION-ROUTAGE

› Martine JOUBERT, Bernard LALOT,
185 allée de la Couture
24660 NOTRE DAME DE SANILHAC
06 24 71 57 56

› Edith BOURDIAL, Patrick VANDAMME
06 86 30 45 03 - 06 04 60 46 04

E-mail : secretariatabeilleperigordine@gmail.com

Site internet : www.abeille-perigordine.fr

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS

› Guy MALLEMANCHE,
2, route de la Barde
24430 MARSAC-SUR-L'ISLE
abeilleperigordinetrelissac@gmail.com

RÉALISATION, IMPRESSION

› idGraphic / Thierry JARDEL
3, rue du 4 septembre
24290 MONTIGNAC-LASCAUX

Impression sur papier Condat PEFC

(PEFC : gestion durable des forêts dans le monde)



RÉDACTION DE CE BULLETIN

RÉDACTRICE EN CHEF :

› Anne ROUSSEAU

COMITÉ DE RÉDACTION :

› Laurent BAUTISTA, Christine BENICHON,
Edith BOURDIAL, Nicolas BREME,
Francis CHRISTMANN, Yann GEORGEAIS,
Olivier GORTAIS, Martine JOUBERT,
Bernard LALOT, Jacques LAUGENIE,
Anne ROUSSEAU, Jean-Paul SECRESTAT,
Patrick VANDAMME.

PHOTOS :

› Laurent BAUTISTA, Edith BOURDIAL,
Francis CHRISTMANN, Bertrand DUMOULIN,
Martine JOUBERT, Bernard LALOT,
Marc LE DENMAT, Jacques LAUGENIE,
Jean-Paul SECRESTAT.

Pour nous envoyer vos articles et photos à paraître :

abeilleperigordine.photo@gmail.com

ou anne.annerousseau@wanadoo.fr

COMMISSION PARITAIRE

DES PUBLICATIONS ET AGENCES DE PRESSE :

N° 0426G87904 N° 133

JUIN 2025

ABONNEMENT ANNUEL : 27 €

(Compris dans l'adhésion)

PRIX AU NUMÉRO : 9 €

LE MOT DU PRÉSIDENT



Patrick Vandamme
Président de l'Abeille Périgordine

Chers adhérentes
et adhérents,

Le Bureau de L'Abeille Périgordine a changé et je ne peux commencer cet été sans remercier Edith Bourdial pour toutes les années de présidence, pendant lesquelles elle a pu maintenir le gouvernail en y mettant tout son charisme, sa disponibilité, son dévouement et son intelligence. Alors au nom de tous les adhérents :
Merci Madame Bourdial.

Après une campagne de piégeage du frelon asiatique ouverte officiellement le 14 février en présence du président du Conseil Départemental et plusieurs de nos élus, l'heure du bilan se révèle positif avec des milliers de périgordins informés sur le désastre provoqué par ce prédateur sur nos abeilles et la biodiversité. Réunions d'information dans les communes, interventions radiophoniques, expositions dans les diverses fêtes du département, dans les pépinières ou au sein des écoles, collègues et IUT ont finalement mobilisé la population et des milliers de pièges ont été posés. Aujourd'hui l'heure est venue de retirer ces pièges afin de ne pas détruire une partie des insectes qui prolifèrent tout l'été et sont les garants d'une pollinisation de qualité.

Avec la même ténacité, il nous faut manifester une opposition farouche à la loi Duplomb sur la réintroduction de certains néonicotinoïdes. Insecticides tueurs d'abeilles et de biodiversité qui ne règlent en rien les problèmes des agriculteurs mais qui marquent une régression de leur profession et font fi de notre santé.

Le respect de Dame Nature est indispensable à l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants et cet été les apiculteurs et les abeilles vont œuvrer pour que cette année encore, les périgordines et les périgordins, les touristes qui visitent notre belle région puissent bénéficier mais aussi se prémunir et se protéger avec des miels de qualité. Nos adhérents, notre enseignement, notre héritage des bonnes pratiques et notre savoir-faire en sont la meilleure garantie.

Nous vous souhaitons à tous un très bel été, de superbes manifestations comme la Félibrée de Sarlat et de très belles récoltes.



MOBILISATION CONTRE LES NÉONICOTINOÏDES

NOS POSITIONS SUR LA PROPOSITION DE LOI "DUPLOMB"

Avril 2025

Christian PONS, Président de l'UNAF, Laurence MARANDOLA, Porte-parole de la Confédération Paysanne,
Frank ALETRU, Président du SNA, Béatrice ROBROLLE, Présidente de Terre d'Abeilles,
Allain BOUGRAIN DUBOURG, Président de la LPO, Pierre GIRARD, Président de l'Association Française
d'Agroforesterie

Non à la proposition de loi « Duplomb », protégeons nos abeilles !

En amont du prochain examen de la proposition de loi sénatoriale « visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur » à l'Assemblée nationale, l'UNAF, la Confédération Paysanne, le SNA, Terre d'Abeilles, la LPO et l'AFAF alertent sur l'impact économique désastreux qu'aurait l'adoption de ce texte sur la filière apicole et l'agriculture. Plusieurs mesures de ce texte, en particulier la réautorisation des néonicotinoïdes et du cumul des activités de vente et de conseil en matière de pesticides, auront non seulement des effets négatifs sur la santé et l'environnement[1], mais aussi sur la production apicole et agricole.

La pollinisation, un service inestimable rendu à l'agriculture et à la société

Les abeilles mellifères, mais aussi les pollinisateurs sauvages, contribuent activement au rendement agricole grâce au service de pollinisation. Cette contribution du service de pollinisation à la valeur marchande de la production végétale française destinée à l'alimentation humaine a été estimée à 5,3 milliards d'euros en 2010[2]. Ce chiffre a depuis nécessairement augmenté conséquemment à l'augmentation de la valeur de la production végétale française[3]. De plus, comme le rappelaient déjà les auteurs de l'étude, cette estimation ne reflète absolument pas l'ensemble des bénéfices apportés par le service de pollinisation. Cette valeur ne représente en effet « qu'une partie de la valeur marchande associée à la production agricole » car « ne sont pas considérées les cultures énergétiques, ou à d'autres destinations (fibres, alimentation animale...), ni les productions potagères des jardiniers amateurs »[4]. Elle ne prend pas non plus en compte les bénéfices indirects sur la santé résultant du fait que « les biens agricoles les plus dépendants de la pollinisation sont les aliments impliqués dans une alimentation équilibrée (fruits et légumes) ». Il faut aussi souligner que la pollinisation n'est pas seulement utile pour le rendement agricole puisqu'elle permet « la reproduction du vivant, le maintien de nombreux écosystèmes, de la diversité génétique, spécifique et des paysages et, par voie de conséquence, la garantie de la délivrance de très nombreux autres biens et services associés »[5].

Les apiculteurs sont les premiers gardiens de ce service de pollinisation. Tous les pollinisateurs sont menacés (pertes de ressources alimentaires, perte d'habitats, intoxication par les pesticides, menaces sanitaires, espèces exotiques envahissantes, changement climatique etc.) Les apiculteurs

maintiennent, tant bien que mal, la population d'abeilles en France grâce à un travail constant et un renouvellement régulier du cheptel. Les pollinisateurs sauvages n'ont pas cette chance. Le renouvellement constant du cheptel apicole n'est pas sans impact sur la subsistance économique des apicultrices et apiculteurs, et certains se découragent au regard de l'accumulation des difficultés du métier.

L'apiculture, un secteur diversifié et dynamique

Outre ce service primordial rendu à l'économie agricole qu'est la pollinisation, l'apiculture représente également un secteur économique à part entière trop souvent négligé. En 2023, la France comptabilisait ainsi plus de 63 000 apicultrices et apiculteurs, accompagnés de nombreux salariés, pour 1 792 420 ruches[6]. Ces dernières années, le chiffre d'affaires de la production de miel, de gelée royale et de pollen est estimé à 100 millions d'euros par an, dont environ 90 millions d'euros pour le miel[7]. L'apiculture est une filière aux activités économiques très diversifiées allant de la production de miel et autres produits de la ruche, l'apithérapie, la formation apicole, l'élevage de reines ou encore la vente de matériel apicole. Or, la filière apicole, qui est déjà en grande difficulté (concurrence des miels étrangers importés souvent frauduleux, changement climatique, frelon asiatique varroa, modèle agro-industriel rendant difficile l'accès aux ressources alimentaires pour les abeilles, etc.) est menacée par ces tentatives de retours en arrière des législations encadrant les pesticides. **Pour rappel, l'utilisation massive des néonicotinoïdes depuis les années 90 a eu des répercussions désastreuses sur l'apiculture avec une augmentation des mortalités annuelles (environ 300 000 ruches par année, soit une augmentation de près 15%) et conséquemment une perte des rendements de miel par ruche (une division de la production par deux en 20 ans).** Les législations encadrant les pesticides, telles que l'interdiction des néonicotinoïdes, ont été adoptées notamment grâce à l'alerte lancée par les apiculteurs.

L'abeille mellifère est en effet une sentinelle de l'environnement qui permet d'informer sur l'état de nos écosystèmes et donne une voix aux insectes, celle des apiculteurs.

Nous appelons les députés à protéger l'abeille et le futur de l'agriculture française en votant contre cette proposition de loi !

Bibliographie

- [1] Plaidoyer de l'UNAF contre le retour des néonicotinoïdes
- [2] Commissariat général au développement durable – EFSE, Le service de pollinisation, 2016. [3] Selon les données de l'INSEE, la valeur marchande de la production végétale française est passée de 39,1 milliards d'euros en 2010 (année de référence de l'étude) à 46,5 milliards d'euros en 2024.
- [4] Supra note 2, page 3 [5] Ibid. [6] FranceAgriMer, Bilan campagne miel 2023
- [7] FranceAgriMer, Apiculture, fiche filière, janvier 2024





Saint-Mandé, janvier 2025

Plaidoyer de l'UNAF contre le retour des néonicotinoïdes

Les néonicotinoïdes (NNI) sont la famille de substances actives insecticides la plus toxique pour les abeilles et tous les pollinisateurs. A partir de leur mise sur le marché dans les années 1990, les apicultrices et apiculteurs ont constaté rapidement une surmortalité de leurs colonies ainsi qu'une importante baisse du rendement de miel par ruche. Il est estimé alors qu'environ 300 000 ruches ont péri chaque année, soit une augmentation des mortalités de 25%.

A la suite d'un combat juridique et politique ayant duré plus de 25 ans, après de nombreux et longs débats et face au consensus scientifique sur la toxicité de ces substances, la France décide d'interdire les néonicotinoïdes en 2016¹.

Cette exemplarité pousse l'Union Européenne (UE) à interdire la majorité de ces substances à son tour. Malgré tout, les prises de positions publiques et propositions de lois visant à la réautorisation des néonicotinoïdes fleurissent dans un contexte où les normes de protection de l'environnement, en particulier celles encadrant l'utilisation des pesticides, servent de bouc émissaire à la crise agricole. Si la France ne peut pas réautoriser les néonicotinoïdes interdits au sein de l'UE sans violer le droit européen, elle peut rétrograder sur l'interdiction de l'acétamipride ainsi que de deux substances ayant un mode d'action comparable aux néonicotinoïdes, le sulfoxaflor² et le flupyradifurone³. Il paraît donc essentiel à l'UNAF de rappeler avec force le bienfondé de l'interdiction de ces substances chimiques et toxiques.



Les néonicotinoïdes sont la famille de pesticide la plus toxique pour les abeilles et représentent un danger pour l'ensemble de l'environnement et du vivant. Ce point en lui seul suffit à justifier leur interdiction.

Il existe un consensus scientifique basé sur de multitudes études internationales démontrant les effets délétères des néonicotinoïdes sur l'environnement et le vivant, notamment sur :

- Les abeilles et les insectes dans leur ensemble⁴
- Les oiseaux⁵
- Les organismes du sol, desquels dépendent la fertilité de ce dernier⁶
- Les eaux de surfaces et leurs organismes aquatiques⁷

¹ [LOI n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages](#)

² Pour le sulfoxaflor toutefois, seules les utilisations dans des serres permanentes peuvent être autorisées.

³ [Siviter et al., 2020](#), [Siviter et al., 2024](#), [Scheibli et al., 2024](#)

⁴ [Chen et al., 2024](#), [Tosi et al., 2021](#), [Pisa et al., 2015](#) ; [Wang et al., 2018](#) ; [Zhao et al., 2020](#) ; [Lu et al., 2020](#), [Delbac et al., 2023](#), [Malladi et al., 2023](#)

⁵ [Molenaar et al., 2024](#)

⁶ [Pietrzak et al., 2020](#), [Malladi et al., 2023](#)

⁷ [Borsuah et al., 2020](#), [Malhotra et al., 2021](#)

Les néonicotinoïdes ont d'ailleurs fait l'objet d'une *Task Force*⁸, la *Task Force on Systemic Pesticides*⁹, un groupe de travail scientifique international regroupant des chercheurs indépendants d'une vingtaine de pays différents. Ces derniers ont publié une « évaluation mondiale intégrée » en 2015¹⁰, **une synthèse de plus de 1000 études, dans laquelle ils constatent la persistance de ces substances, leur mobilité, leurs propriétés systémiques et leur toxicité chronique.** Depuis leur interdiction, des études continuent d'être publiées, venant confirmer l'extrême toxicité de ces substances.



Les néonicotinoïdes sont toxiques pour les êtres humains

Comme pour le reste du vivant, la santé des êtres humains est impactée par les néonicotinoïdes. Par exemple, ils peuvent :

- Entraîner des risques pour l'embryon via des transferts placentaires de la mère vers l'enfant lors de la grossesse impactant notamment le foie et les reins¹¹.
- Être retrouvés dans l'eau et l'alimentation humaine à des doses préoccupantes¹²
- Entraîner des stress oxydatifs qui peuvent avoir de nombreuses conséquences sur le long terme : effets neurologiques, hépatorénaux, immunologiques, génotoxiques, sur la reproduction et le développement embryonnaire, etc.¹³.



Les néonicotinoïdes sont des insecticides systémiques, c'est-à-dire qu'ils ne restent pas sur la surface traitée mais sont « absorbés par la plante et transportés vers tous les tissus (feuilles, fleurs, racines, tiges, ainsi que le pollen et le nectar) »¹⁴.

Les pollinisateurs, dont les abeilles, sont donc non seulement exposés par contact direct (poussières soulevées pendant les semis) mais aussi via la consommation :

- de gouttes de guttation¹⁵
- de nectaires extra-floraux
- de miellat
- de pollen
- de nectar

Ces derniers étant issus des cultures traitées ou bien des fleurs sauvages et arbres alentours, également contaminés en raison de l'absorption des pesticides via leurs racines¹⁶. Ainsi, même si la culture traitée n'est pas ou peu attractive pour les pollinisateurs, ces derniers seront tout de même impactés.



Les néonicotinoïdes sont toxiques même à très faible dose

⁸ Un groupe de travail scientifique international, regroupant des chercheurs indépendants de plus de 24 pays différents

⁹ <https://www.tfsp.info/fr/>

¹⁰ https://www.tfsp.info/assets/WIA_2015.pdf

¹¹ Zhang, Bai et al., 2022

¹² Chen et al., 2014 ; Ying et al., 2016 ; Beth Sass et al., 2024 ; Tsegay et al., 2024

¹³ Phogat et al., 2022, Sinaci et al., 2022, Cartereau et al., 2024, Zhang et al., 2024, Oladosu et al., 2024

¹⁴ <https://www.tfsp.info/fr/systemic-pesticides/>

¹⁵ « La guttation est un processus d'excrétion d'eau par la plante au travers d'ouvertures (hydathodes) situées au sommet et sur le bord des feuilles » (source CARI https://www.cari.be/IMG/pdf/136_observ.pdf)

¹⁶ https://www.tfsp.info/assets/WIA_2015.pdf ; Botías et al., 2016 ; Mörtl et al., 2019 ; Yalçın et al., 2021

Il a été démontré que des expositions chroniques à faibles doses de néonicotinoïdes ont des effets délétères pour les insectes¹⁷ y compris les abeilles¹⁸.



Les néonicotinoïdes sont extrêmement persistants dans l'environnement

Malgré leur interdiction en 2016, des néonicotinoïdes sont encore aujourd'hui présents dans les sols et les eaux dans des quantités problématiques pour le vivant¹⁹. Il est prouvé qu'ils sont persistants dans l'environnement et que de faibles concentrations présentent de graves risques environnementaux²⁰. Une réautorisation de ces substances entraînerait donc des conséquences désastreuses non seulement sur le court terme mais aussi sur le long terme.



Les néonicotinoïdes sont utilisés majoritairement de manière préventive

Les néonicotinoïdes sont utilisés majoritairement en enrobage de semences, autrement dit de manière préventive et non curative. Cela va à l'encontre des politiques européennes²¹ et française qui tendent à une agriculture plus durable.



Les néonicotinoïdes rendent les abeilles plus vulnérables aux autres menaces

Il existe des synergies entre des menaces qui pèsent déjà sur l'abeille (autres pesticides, maladies, stress alimentaire, varroa, changement climatique, frelon asiatique, etc.) et l'affaiblissement causé par des expositions chroniques à des néonicotinoïdes²².



Il existe des alternatives aux néonicotinoïdes

L'ANSES a publié une liste d'alternatives parmi lesquelles on retrouve des produits phytopharmaceutiques de synthèses d'origines naturelles, des microorganismes, des auxiliaires de cultures, des huiles végétales ou minérales, la sélection naturelle de variétés résistantes au virus de la jaunisse (cas de la betterave), des méthodes de stimulations des défenses naturelles des plantes et des méthodes d'associations de cultures²³. L'intérêt de ces méthodes est qu'elles peuvent être utilisées en synergies pour obtenir de meilleurs rendements²⁴.

Les défenseurs des néonicotinoïdes rétorqueront que ces alternatives ne sont pas aussi performantes. En effet, les néonicotinoïdes sont très efficaces... parce que très toxiques. Et c'est pour cela qu'ils ont été interdits. Ils tuent d'ailleurs également les auxiliaires des cultures, autrement dit les prédateurs des ravageurs de cultures²⁵.

¹⁷ [Lämsä et al., 2018](#) ; [Martelli et al., 2020](#)

¹⁸ [Alkassab & Kirchner, 2017](#) ; [Wright et al., 2015](#)

¹⁹ [Molenaar et al., 2024](#) ; [Wintermantel et al., 2020](#)

²⁰ [Simon-Delso et al., 2015](#)

²¹ A titre d'exemple, la directive 2009/128/CE prévoit dans son article 14 que « Les États membres prennent toutes les mesures nécessaires pour promouvoir une lutte contre les ennemis des cultures à faible apport en pesticides, en privilégiant chaque fois que possible les méthodes non chimiques de sorte que les utilisateurs professionnels de pesticides se reportent sur les pratiques et produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et l'environnement parmi ceux disponibles pour remédier à un même problème d'ennemis des cultures ».

²² [Doublet et al., 2015](#) ; [Coulon et al., 2018](#)

²³ [ANSES, 26 mai 2021](#)

²⁴ [Francis et al., 2022](#)

²⁵ Par exemple, en test aux champs, il a été retrouvé naturellement dans une population de *Myzus persicae*, l'espèce de pucerons responsable de la jaunisse, un parasitage à plus de 50% par des guêpes parasitoïdes principalement du genre *Aphidius* ([Loxdale, 2022](#)). Ces mêmes espèces de parasitoïdes que les néonicotinoïdes tuent ([Calvo-Agudo et al., 2019](#)) ([Calvo-Agudo et al., 2021](#)).

Il est évident qu'un traitement préventif (cf. point n°5) de l'ensemble des graines²⁶ avec des molécules d'une extraordinaire toxicité sera toujours plus efficace qu'une pulvérisation appliquée au cas par cas et seulement si le ravageur est trop présent sur la culture ou qu'une combinaison de solutions non chimiques.

Le cas de l'Acétamipride et des « nouveaux néonicotinoïdes »

L'acétamipride est le seul néonicotinoïde parmi les 5 utilisés en agriculture²⁷ à être encore autorisé au niveau de l'UE²⁸ mais interdit en France (et ce, en suivant le respect du droit européen²⁹). Si l'UNAF ne conteste pas le fait qu'une telle situation peut créer une inégalité entre les agriculteurs français et les autres agriculteurs européens, elle ne partage pas la solution proposée par certains pour « réduire cette inégalité », soit la réautorisation de l'acétamipride. Il en va de même pour la réautorisation des « nouveaux néonicotinoïdes » à savoir, le sulfoxaflor et le flupyradifurone qui ont des impacts similaires puisqu'ils ont le même mode d'action³⁰. **Au contraire, la France, qui a fait preuve d'exemplarité sur le sujet, doit pousser l'UE à interdire ces substances et protéger les citoyens et les pollinisateurs européens.**

La non-interdiction de l'acétamipride est souvent justifiée par le fait que cette substance serait moins toxique pour les abeilles que ses homologues prohibés.

Toutefois, cela est vrai uniquement lorsque l'on évalue la molécule seule et sur le court terme. Or, un produit pesticide contient non seulement une substance active, par exemple l'acétamipride, mais aussi des coformulants³¹ qui peuvent augmenter la toxicité du produit tout comme la présence d'autres pesticides simultanément³², c'est ce qu'on appelle des « effets cocktails ». C'est le cas de certains adjuvants utilisés dans les formulations commerciales de l'acétamipride et des nouveaux néonicotinoïdes qui augmentent sa toxicité pour l'abeille³³.

Concernant la toxicité à long terme, il faut noter que l'on retrouve de l'acétamipride et des nouveaux néonicotinoïdes dans les pains d'abeilles (mélange de pollen, de miel et de salive de l'abeille), élément primordial de la ruche qui permet de nourrir le couvain³⁴. De plus, il a été démontré que ces trois molécules, en raison de contacts chroniques avec le couvain d'abeille, entraînent des problèmes de développement chez la larve et diminue l'espérance de vie chez

²⁶ [En 2011, l'ITB affirmait par exemple que ces types de traitement de semences étaient réalisés sur 99 % des surfaces betteravières](#)

²⁷ le clothianidine, le thiaméthoxame, l'imidaclopride, l'acétamipride et le thiaclopride

²⁸ Les substances actives sont autorisées au niveau européen, les produits au niveau national.

²⁹ Le règlement européen n°1107/2009 qui encadre la mise sur le marché des pesticides prévoit en son article 44. 3. a) qu'un Etat membre doit retirer ou modifier une autorisation de mise sur le marché d'un pesticide lorsque celui-ci a des effets inacceptables sur l'environnement ou encore un effet nocif sur la santé animale.

³⁰ [Bonmatin et al., 2017](#)

³¹ « Substances ou préparations qui sont utilisées ou destinées à être utilisées dans un produit phytopharmaceutique ou un adjuvant, mais qui ne sont ni des substances actives ni des phytoprotecteurs ou synergistes » (Union européenne, Règlement (CE) N° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et 91/414/CEE du Conseil)

³² [Tosi et al., 2019](#)

³³ [Gomez et al., 2020](#) ; Ces combinaisons peuvent aussi augmenter les effets sur les communautés bactériennes de leur système digestif essentiel à leur bonne santé en favorisant les pathogènes ([Han et al., 2023](#)).

³⁴ ITSAP, Restitution du projet BAPESA.

l'adulte³⁵. Elles perturbent aussi les comportements de recherche de nourriture et la survie des ouvrières³⁶. Les abeilles ne sont pas les seules impactées car ces trois néonicotinoïdes ont également des impacts sur les mammifères dont les êtres humains³⁷. L'acétamipride en particulier est extrêmement toxique pour les êtres humains, si ce n'est le plus toxique des néonicotinoïdes pour la santé humaine³⁸.

Demandes de l'UNAF :

- . Maintenir l'interdiction en France de **tous** les néonicotinoïdes et substances présentant des modes d'action identiques
- . Faire interdire tous les néonicotinoïdes au niveau européen
- . Promouvoir les alternatives aux pesticides

³⁵ Shi et al., 2020, Kim et al., 2022, Tan et al., 2017

³⁶ Shi et al., 2019, Barascou et al., 2022, Guo et al., 2021

³⁷ Voir ci-dessus le paragraphe « Les néonicotinoïdes sont toxiques pour les êtres humains »

³⁸ Laubscher et al. 2022 ; Mota. et al. 2024 ; Taira et al. 2024 ; Taira et al. 2021 ; Xu et al. 2023 ; Zhang and LU 2022, Ichikawa et al., 2019

Union Nationale de l'Apiculture Française • 5bis rue Faÿs • 94160 SAINT-MANDE
Tél. +33 (0)1 41 79 74 40 • Fax +33 (0)1 41 79 74 41 • N° Siret : 32365820300043 • APE : 9411Z
E-mail : clemence.remy@unaf-apiculture.info • Internet : <http://www.unaf-apiculture.info/>

MESSAGE DE L'ABEILLE GASCONNE



Merci à toutes celles et ceux qui se sont mobilisés, ainsi qu'aux organisations qui ont répondu présentes pour ce rassemblement à Bordeaux le 27 04 2025:

- FARNA (Charente, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques)
- UNAF / SNA
- Confédération paysanne Nouvelle-Aquitaine
- Mouvement paysan des Landes (MODEF Landes / Confédération paysanne des Landes)

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour dire NON.

Non à un projet de loi dangereux pour nos abeilles, notre biodiversité, notre agriculture, notre avenir.

Le projet de loi Duplomb, qui sera soumis au vote de l'Assemblée nationale le 26 mai, prévoit de réautoriser les néonicotinoïdes, ces pesticides tristement surnommés "tueurs d'abeilles".

Nous ne pouvons l'accepter. Nous ne devons pas l'accepter.

À vous, députées et députés de France, nous adressons un appel clair et solennel :

Rejetez ce texte. Votez contre.

Pour :

- Protéger l'abeille mellifère et les pollinisateurs sauvages, indispensables à la vie,
- Préserver la biodiversité, menacée comme jamais,
- Soutenir une agriculture durable, respectueuse de la nature et des paysans,
- Protéger la santé des citoyens d'aujourd'hui et des générations futures.

Apicultrices, apiculteurs, citoyennes, citoyens, nous vous demandons :

Ne laissez pas passer ce texte.

Votez pour la vie.

Votez contre ce projet de loi.



À BORDEAUX, LES SYNDICATS D'APICULTEURS ET APICULTRICES DE NOUVELLE AQUITAINE ONT MANIFESTÉ DIMANCHE 27 AVRIL 2025

Bertrand DUMOULIN

pour dénoncer les dangers de la loi Duplomb pour les pollinisateurs et l'apiculture.

Une pétition a été envoyée aux parlementaires de la région qui vont bientôt voter sur ce texte à l'Assemblée nationale. Présent, Loïc Prud'homme, député de la Gironde, a assuré de son soutien lors du vote parlementaire.

Une mobilisation de la FARNA avec l'UNAF, le SNA et la Confédération paysanne. Et les organisations locales SAG, l'Abeille Gasconne, l'Abeille des Gaves et Nives, le SAGA, le Rucher du Périgord, l'Abeille Girondine, l'Abeille Périgordine, la Charente, la Miellerie collective de Bordeaux, l'Abeille Talençaise, l'Abeille Cubzaguaise ainsi que le Groupement des Apiculteurs du Libournais.

Ginestet le 11/05/2025

Nous étions une cinquantaine d'apiculteurs à avoir répondu à l'appel à manifestation. Cela a été relayé dans de nombreux médias !

Pour rappel, la loi Duplomb prévoit notamment de pouvoir réintroduire l'utilisation de néonicotinoïdes pour la protection notamment de semences en enrobage pour la betterave et certaines cultures en pulvérisation type noisetiers.

Ces 2 filières agricoles existent en Dordogne pour la betterave, j'ai « entendu du portage de semences ». Mais nous sommes également une filière agricole que je sache avec 2.500/3.000 professionnels en France et 60.000/80.000 amateurs ou pluriactifs...

Devons-nous pâtir encore de pertes de colonies ?

A la date où j'écris cet article, la loi est discutée en commission à l'Assemblée nationale et c'est avec joie que j'apprends que la loi a été vidée de sa substance les 6 et 7 mai par la commission développement durable de l'Assemblée nationale. Mais restons mobilisés, l'examen du texte n'est pas fini, il existe de nombreuses pétitions. **Signez-les !**

NON au retour des Néonicotinoïdes

**Mobilisation le dimanche 27 avril 2025 à 10h
Place de la Bourse, Bordeaux**

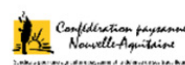
**Tous unis contre le retour
des pesticides tueurs d'abeilles**



Contre la loi rétrograde Duplomb

**Les néonicotinoïdes tuent les abeilles,
les pollinisateurs et les humains**

Contact organisation : Patrick GRANZIERA / 06 70 20 20 81





A l'attention des Présidents, Trésoriers et Secrétaires
des syndicats adhérents à l'UNAF
Pour diffusion à l'ensemble des apiculteurs membres

CONTRE LE RETOUR DES NÉONICOTINOÏDES : PÉTITION, MANIFESTATIONS, APPEL ÉLU.E.S

Chère amie, cher ami,

L'heure est grave. La proposition de loi dite « loi Duplomb », qui vise notamment à rouvrir la porte aux néonicotinoïdes, a commencé à être examinée à l'Assemblée nationale. Ce texte, s'il venait à être adopté, signerait un **recul dramatique pour la santé de nos abeilles, notre environnement, et la santé humaine, notamment celle des enfants et des femmes enceintes.**

Premièrement, je vous invite à signer la **pétition** lancée par l'UNAF contre ce retour inacceptable des **pesticides tueurs d'abeilles**, et à la relayer auprès de vos adhérents, de vos proches et sur vos réseaux. Cette mobilisation doit être visible, large et déterminée. Les décideurs y sont sensibles.

Deuxièmement, je vous encourage à **organiser une manifestation publique** dans votre ville ou département, comme cela a été fait récemment à Bordeaux, Toulouse, Blois, Besançon et bientôt Nantes. Nous devons occuper le terrain médiatique et citoyen pour défendre les pollinisateurs et l'apiculture française. Pour vous y aider, un kit de communication est à votre disposition : tracts, visuels, arguments, courriers type... N'hésitez pas à contacter Vincent Brossel de la communication si vous avez besoin d'aide.

Troisièmement, je vous appelle à **interpeller directement vos députés** en appelant leur permanence. Rien ne remplace un échange humain. Les élus sont très sensibles aux sollicitations locales. Faites-leur entendre votre voix d'organisation d'apiculteurs, votre expertise sur les enjeux de biodiversité, et votre colère sur les menaces pour l'apiculture française.

Beaucoup d'élus sont encore indécis sur ce vote et ouvre les yeux sur la manipulation de cette idée de "souveraineté alimentaire" par l'agroindustrie.

Sachez que l'UNAF a tenu le 6 mai une **conférence de presse à l'Assemblée nationale** aux côtés d'un directeur de recherche du CNRS et d'un médecin, pour alerter sur les risques sanitaires majeurs liés aux néonicotinoïdes, et en particulier à l'acétamipride, dont les effets neurotoxiques ont déjà été identifiés par la science. L'AFP, France Inter, France Culture, Mediapart et La Chaîne parlementaire étaient présents ainsi que plusieurs députés engagés à nos côtés. La conférence peut être vue en replay sur Youtube.

Les lobbies de l'agrochimie et de l'agroalimentaire sont puissants, bien installés. Ils pensent à court terme et en profits financiers. Mais nous avons déjà gagné cette bataille une fois. Grâce à votre mobilisation, les néonicotinoïdes ont été interdits en France. Nous pouvons et devons empêcher leur retour.

83 % des Français nous soutiennent dans ce combat. Les apicultrices et apiculteurs sont toujours en première ligne pour protéger les pollinisateurs, la nature et la santé humaine.

Amitiés syndicales,
Christian Pons

Président de l'Union Nationale de l'Apiculture Française
(UNAF)

Thierry CAUQUIL

Directeur des ventes France



*Un demi siècle d'histoire
Half a century of history*

Chemin des Monges / BP9 / 31450 DEYME / France

Tél. 06.86.75.86.34

t.cauquil@ab7group.com

www.ab7group.com

AB7 Groupe



LES **SUPERS** POUVOIRS DE L'ABEILLE

Anne ROUSSEAU

Mémoire et apprentissages des abeilles

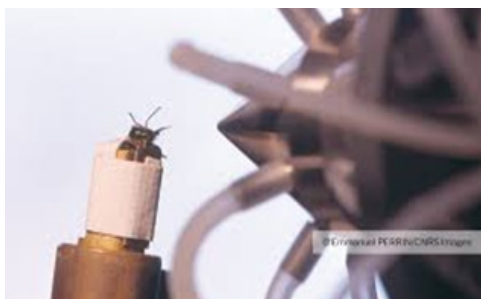
Mémoire des odeurs

Des travaux d'études scientifiques, menées ces dix dernières années au CNRS de Toulouse, ont mis à jour des connaissances relatives à la mémoire et aux capacités d'apprentissages des abeilles. Martin GIURFA, neurobiologiste et son équipe ont mené des expériences pour évaluer ces étonnantes aptitudes cognitives.

Les chercheurs ont reproduit au laboratoire le processus d'apprentissage naturel des abeilles lorsqu'elles butinent les fleurs.

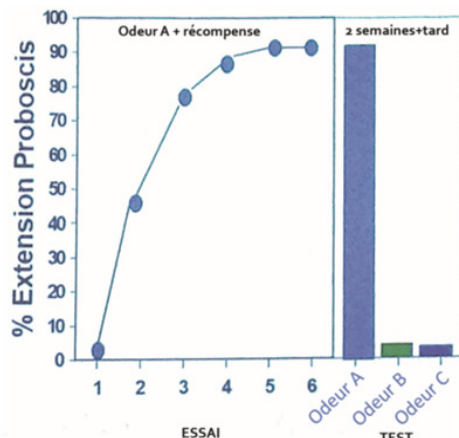
L'abeille est maintenue devant un dispositif qui envoie des odeurs. Une odeur est associée à une récompense sucrée. Après avoir appris l'association odeur-solution sucrée, l'abeille répond par un réflexe conditionné en tirant son proboscis à l'odeur seule.

Cela permet de savoir non seulement que l'abeille se souvient de l'odeur, qu'elle a appris l'association odeur-récompense sucrée, mais qu'elle peut aussi s'en souvenir pendant une longue période.



Concepts abstraits

L'expérience du labyrinthe en forme de Y a permis d'établir que les abeilles sont capables d'apprentissages et que l'organisation de leur cerveau leur permet d'élaborer deux types de pensées que l'on croyait réservées aux mammifères : la catégorisation et la mise en relation de concepts abstraits.



Sur le schéma ci-dessus, on voit que l'abeille apprend rapidement : après seulement 4 essais, plus de 80% des abeilles sont capables de retrouver l'odeur qui leur a été présentée. Et deux semaines plus tard, soit une bonne part de la vie de butineuse de l'abeille, elles s'en souviennent toujours.

« (...) l'abeille se dirige vers une curieuse boîte en forme d'Y posée sur une table. A sa base, une entrée minuscule ornée d'une composition abstraite de rayures noires sur fond blanc.

À l'intérieur du dispositif, l'abeille a le choix entre deux bras : l'un où figure un motif différent de celui de l'entrée, l'autre où se trouve le même motif à rayures noires. Sans hésiter, elle choisit ce dernier, se pose sur l'image et reçoit une goutte d'eau sucrée. Elle a choisi l'image « identique » à celle qui figurait à l'entrée du labyrinthe en Y. Ce choix fait suite à un apprentissage au cours duquel elle a appris la règle « ce qui mène à l'eau sucrée doit

être identique à ce qui se trouve à l'entrée ». Le labyrinthe proposé lors de l'exercice lui était inconnu, mais peu lui importe : elle a appliqué la règle qu'elle avait apprise. »

Dans cette expérimentation, l'abeille utilise sa capacité cognitive à mettre en relation des concepts abstraits, en l'occurrence « ce qui est identique », mais elle peut élaborer d'autres critères relationnels : ce qui est différent, ce qui est symétrique ou non, ce qui est au-dessus ou au-dessous...

Les abeilles ont également un sens numérique : elles apprennent des nombres définis et des relations de grandeurs, représentés par le nombre d'éléments d'une image. Dans le labyrinthe, les abeilles sont capables de choisir l'image portant le même nombre, le plus grand ou le plus petit nombre que celui de l'entrée, selon la règle choisie et apprise. Au terme d'une journée d'apprentissage, 80% des abeilles font le bon choix.

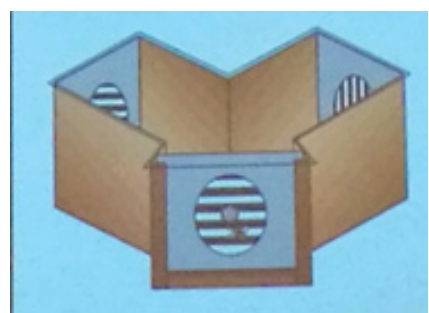
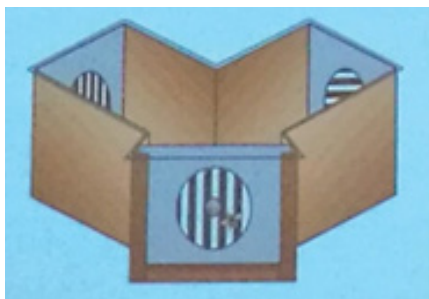
Trois mémoires

Les capacités cognitives des abeilles, mises en lumière par ces expérimentations, sont sous-tendues par une mémoire inscrite dans le cerveau ainsi qu'une activité neuronale constante.

Comme les êtres humains, les abeilles disposent de 3 mémoires : une mémoire à court, moyen et long termes.

La mémoire à court terme est de quelques secondes à quelques minutes, c'est elle qui est en jeu quand l'abeille passe d'une fleur à une autre de la même espèce, lui assurant une récolte monoflorale.

La mémoire à moyen terme oscille de quelques minutes à quelques heures. Elle est utilisée par les butineuses, lors de vols plus espacés les uns des



autres, pour retrouver les sources de nourriture abondantes.

La mémoire à long terme permet un souvenir durable, d'un à plusieurs jours. Contrairement à la mémoire à court et moyen terme, elle repose sur la synthèse de protéines permettant la formation de nouvelles connexions neuronales. Cette mémoire peut perdurer 2 semaines, ce qui est énorme à l'échelle d'une vie d'abeille d'environ 45 jours.

Mémoire et cerveau

La mémoire des abeilles se situe dans leur minuscule cerveau, pas plus gros qu'une tête d'épingle. Il contient 960 000 neurones, contre 100 milliards dans le cerveau humain, pour un volume total de 1mm³ !

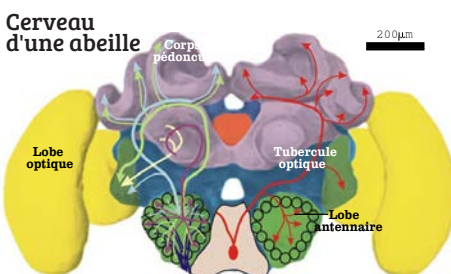
Chez les abeilles, les corps pédonculés jouent un rôle fondamental dans les activités cognitives. Ils regroupent à eux seuls 350 000 neurones, soit 30% du cerveau, et ils croissent avec le temps. Ces corps pédonculés, contrairement à d'autres insectes, reçoivent chez l'abeille des informations sensorielles multiples. « En se rejoignant et en réunissant ainsi les informations issues des différents sens, les corps pédonculés des abeilles constituent un véritable carrefour cérébral. » La mémoire à long terme se situe dans ces corps pédonculés.

Mémoire en actions

Grace à son cerveau, l'abeille dispose de capacités mémorielles et cognitives fondamentales et vitales pour sa survie. Les abeilles utilisent leur mémoire pour se souvenir d'une odeur, d'une couleur, d'une forme ou d'une position spatiale utile. La mémoire est à l'œuvre lors du butinage : c'est grâce à elle que l'abeille s'oriente, navigue et sélectionne les fleurs à butiner.

La mémorisation d'une odeur par l'abeille ne nécessite qu'un seul contact avec cette odeur. Le souvenir d'une odeur facilite le butinage monofloral de l'abeille qui concentre ainsi ses efforts sur une espèce végétale. La mémorisation d'une couleur ou d'une forme nécessite, elle, 3 à 5 contacts entre l'abeille et l'objet. Elle permet à l'abeille de reconnaître et de distinguer les fleurs et les environnements naturels.

Enfin, la capacité à se rappeler une



position spatiale est vitale pour les abeilles. Elle permet aux butineuses de retrouver la ruche après le butinage, de communiquer à leurs congénères la position d'une source de nourriture ou celle d'un nouveau logis en cas d'essaimage. Le rôle de la vision est prépondérant lors des déplacements : elle fonctionne comme un enregistrement visuel des formes et des éléments significatifs de l'environnement, associé à une vitesse de vol mesurée par l'abeille. Cet enregistrement défile en sens inverse lors du trajet retour de l'abeille. On sait que pendant les vols à vive allure, autour de 30km/h, l'abeille économise sa mémoire en coupant la vision en couleur : pour s'orienter, elle opte, comme nous, pour une vision globale et non détaillée et utilise alors

seulement les formes et les motifs de l'environnement, tels une forêt, une prairie...

Cerveau et substances chimiques : danger !

L'impact néfaste des substances chimiques, contenues dans les pesticides et insecticides, sur l'activité cérébrale des abeilles est aujourd'hui largement reconnu.

« Ces pesticides s'accumulent et persistent dans les sols (...), ils migrent dans les cours d'eau et dans les fleurs sauvages. Exposées à des doses infimes, les abeilles perdent le sens de l'orientation et la mémoire. Leur système immunitaire, leur reproduction, leur thermorégulation et le développement de leur cerveau sont altérés. »

« Les abeilles domestiques sont très dépendantes du rythme circadien, c'est-à-dire du cycle de 24 heures qui permet la régulation de nombreuses fonctions biologiques tels que l'orientation, la recherche de nourriture ou encore le sommeil et les processus d'apprentissage et de mémoire. (...) ce groupe de substances perturbe la capacité de navigation des abeilles, ainsi que leur processus d'apprentissage et de mémorisation. » Dans ces conditions, le mode de vie et la survie des abeilles sont dangereusement menacés : privées de leur mémoire et de leurs capacités cognitives, elles ne peuvent plus se déplacer, sélectionner les fleurs, butiner, se nourrir et se reproduire.

Ces conséquences désastreuses, vraisemblablement étendues aux autres insectes pollinisateurs - abeilles sauvages, bourdons, papillons... - , mettent également en péril la pollinisation des végétaux et par conséquent les productions de fruits et légumes qui constituent une partie de l'alimentation humaine.

L'homme doit réguler son activité et son impact écologique pour apprendre à vivre en symbiose avec son environnement, sauvegarder les abeilles et leurs fantastiques pouvoirs cognitifs et préserver ainsi l'équilibre du monde dans lequel il vit.

¹ Le génie des abeilles, E. Tournieret, S. De Saint Pierre, J. Tautz, Edition Horizon, p 205

² Le génie des abeilles, E. Tournieret, S. De Saint Pierre, J. Tautz, Edition Horizon, p 209

QUE FAIT-ON **AU RUCHER ?**

Jean-Paul SECRESTAT

LA TRANSHUMANCE

Pourquoi la transhumance ?

Peu nombreuses sont les régions qui permettent de faire plusieurs récoltes au cours de la même saison. En Dordogne, nous pouvons compter sur 4 miellées : le colza, l'acacia, le châtaignier et le tournesol.

Quelle que soit la façon de procéder, il y a plusieurs constantes à ne pas négliger :

- Eviter de transhumer des colonies en pleine miellée car elles ont amassé beaucoup de nectar très liquide qui risque de se déverser lors du transport.

- Les ruches doivent pouvoir largement contenir toutes les abeilles : il est donc préférable de récolter le miel avant la transhumance et de placer une hausse vide.
- Les ruches doivent être adaptées à la transhumance : plancher grillagé pour éviter l'étouffement des colonies, cadres non battants pour que les abeilles et la reine ne soient pas écrasées par les cadres.
- Lors du transport, il est préférable de fermer les ruches avec des muselières qui laissent passer l'air mais pas les abeilles.

En conclusion :

Quelle que soit la technique employée, il est absolument nécessaire :

- De calmer les abeilles avec de la fumée froide
- De donner le plus d'air possible aux abeilles
- De conserver son enfumoir prêt à fonctionner

Bonne route et bonnes miellées.



La Bourrache, *borago officinalis*, un véritable allié dans le jardin des apiculteurs !



Laurent BAUTISTA

Bourrache

La Bourrache ou Bourrache officinale est une plante annuelle, assez commune en Europe. Elle supporte un peu tous les types de sols, elle préfère être au soleil mais tolère la mi-ombre, elle résiste facilement au froid (-10 à -15 degrés). Par contre, elle a tendance à envahir l'espace.

La bourrache mesure de 30 à 60 cm de haut et produit des fleurs bleues qui comptent 5 pétales en étoile.

La floraison de la bourrache démarre en mai et selon la météo, elle peut durer jusqu'à septembre, offrant ainsi une belle période de ressources pour les pollinisateurs.

C'est une excellente plante mellifère qui offre aux abeilles une grande quantité de nectar. Pour le pollen, il semble que ce soient les bourdons qui en extraient le plus grâce à leur méthode de vibration. Cependant, l'abeille qui passera après le bourdon pourra récupérer du pollen laissé par celui-ci.

La bourrache ne permet pas d'obtenir des miellés importantes. Elle entre néanmoins dans la composition des miels polyfloraux. Quand la bourrache est très abondante, il semble possible de récolter, en faibles quantités, un miel monofloral qui à l'état pur est limpide, parfumé et de couleur jaune-brun.

La bourrache est aussi une plante comestible et médicinale.

Ses fleurs, ses jeunes feuilles et ses graines peuvent être consommées crues ou cuites.

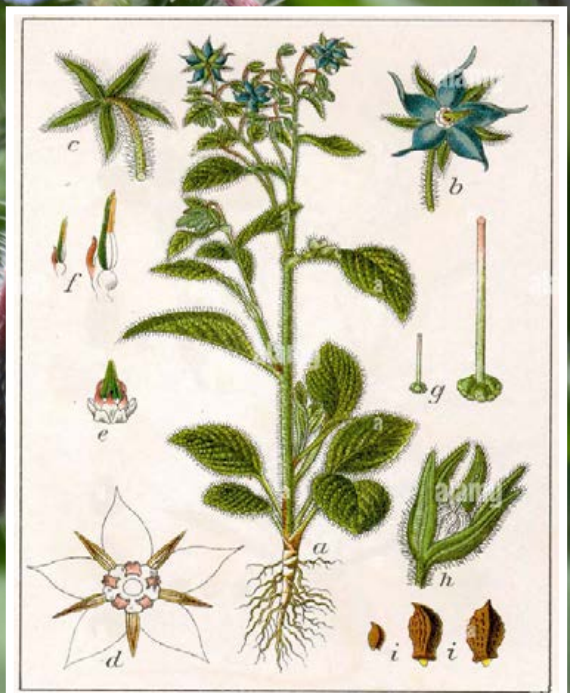
Les feuilles ont un goût légèrement amer et iodé, tandis que les fleurs et les graines ont un goût plus doux.

La bourrache est réputée pour traiter les troubles digestifs, pour ses bienfaits sur la peau, pour améliorer la circulation sanguine et pour ses propriétés diurétiques et expectorantes.

En résumé, la bourrache est l'amie de l'apiculteur. Non seulement, elle fournit aux abeilles une abondance de nectar et du pollen mais elle nous offre ses belles fleurs bleues qui égayent nos assiettes et régaler nos papilles, enfin, elle nous offre ses vertus médicinales.



Borago-officinalis



APICULTURES DU MONDE

LA LAPONIE



Olivier GORTAIS

La Laponie se situe dans la partie la plus septentrionale de l'Europe à cheval sur la Norvège, la Suède, la Finlande et la Russie et, en majeure partie, au-dessus du cercle polaire arctique (environ 66° de latitude nord).

Du fait de sa position géographique, les hivers sont très froids et les journées très courtes : certaines périodes ne voient quasiment pas le soleil. La neige abondante recouvre les ruches mais, paradoxalement, est un très bon isolant. Le printemps voit les températures remonter un peu mais la neige encore présente interdit tout butinage. La période de claustration peut ainsi durer 7 mois. Les étés sont courts. En revanche, les jours rallongent jusqu'à certaines périodes où le soleil ne se couche pas (soleil de minuit) ce qui fait que les abeilles ont beaucoup plus de temps pour butiner que chez nous (quasiment sans interruption durant le solstice !)

La Toundra, qui recouvre une grande partie de la région, est un écosystème qui abrite, entre autres, des arbres de taille modeste comme le bouleau, le saule (sources mellifères très appréciées), des buissons comme la bruyère et de petites plantes comme la plaquebière (une espèce de ronce), la myrtille sauvage et la canneberge.

Tous ces végétaux sont exploités par les abeilles pendant la courte phase de floraison de juin à août, ce qui fait qu'une seule miellée est possible en Laponie.

Les apiculteurs de l'extrême nord travaillent beaucoup avec l'abeille noire (*Apis mellifera mellifera*), plus économe et très résistante. Les colonies sont élevées en majorité dans des ruches de type Voirnot, Warré, plus adaptées aux climats froids, mais d'autres types de ruches (Dadant) sont améliorées avec des matériaux isolants comme le polystyrène. Ces ruchers sont les plus septentrionaux du monde (on en trouve aussi dans le nord du Canada). Une communauté d'apiculteurs du

cercle polaire s'est même constituée (Napapiiri Mehiläishoito Piiri) partageant la problématique de l'élevage apicole dans ces contrées. Les rendements sont très modestes sous ces latitudes : quelques kilos par colonie.

Le climat froid et la longue période de dormance des colonies font que l'impact du varroa est moins important que par chez nous et si le frelon asiatique n'est pas encore implanté dans ces latitudes, les colonies peuvent parfois faire face à un prédateur bien plus gros : l'ours !





Quelques miels mono-floraux



Miel de fleurs de plaquebière arctique :
ce miel extrêmement rare provient du sud de la Laponie. Ce type de baie ne pousse qu'à une faible hauteur et les fruits rappellent les mûres. Ce miel est clair et doux et cristallise rapidement.



Miel de fleurs de canneberge arctique :
ce miel provient du centre de la Laponie. Même si le sol forestier est parfois densément couvert de canneberges, les récoltes ne sont pas très abondantes. Le miel est clair et liquide après la récolte, mais il cristallise rapidement.



Miel de fleurs de bleuet arctique (sorte de myrtille) :
ce miel provient de la région du lac Orasjärvi. L'est de la Laponie est un terrain favorable aux myrtilles. Le goût est délicat, sucré avec une touche de caramel.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ABEILLE PÉRIGORDINE À MANZAC-SUR-VERN

Message de Monsieur Serge MERILLOU, Sénateur

J'ai eu le plaisir de participer ce samedi 8 mars à l'assemblée générale de L'Abeille Périgordine, sur invitation de sa présidente Edith Bourdial Mulquin, à Manzac-sur-Vern.

Cette rencontre avec nos apiculteurs locaux a été l'occasion d'échanger sur les défis actuels de la filière et sur l'importance cruciale de nos pollinisateurs pour notre biodiversité et notre agriculture.

Nous avons notamment pu saluer l'adoption récente de la proposition de loi de mon collègue Michel Masset, sénateur du Lot-et-Garonne, visant à renforcer la lutte contre la prolifération du frelon asiatique.

Cette avancée législative majeure permettra de lancer un plan national de lutte contre cette espèce envahissante, avec des indicateurs de suivi des actions de surveillance, de prévention, de piégeage sélectif et de destruction mises en oeuvre dans le cadre des plans départementaux de lutte contre l'espèce.

Je tiens à remercier Monsieur le maire de Manzac-Sur-Vern pour son accueil chaleureux et tous les membres de L'Abeille Périgordine pour leur accueil chaleureux et leur engagement quotidien au service de l'apiculture en Dordogne.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Edith BOURDIAL, Présidente, Anne ROUSSEAU, Secrétaire

L'assemblée générale de l'Abeille Périgordine a été accueillie le samedi 8 mars à Manzac sur Vern par Monsieur Yannick ROLLAND, Maire de la commune, conseiller départemental, et conseiller délégué en charge de la biodiversité au Grand Périgueux, et par Madame Gisèle CHASTENET, 1^{ère} adjointe à la salle des fêtes de la commune.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir pour cette assemblée générale :

Mme Nadine LECHON, députée, M. Serge MERRILOU, sénateur, Mme Véronique CHABREYROU, conseillère départementale, représentant M. Germinal PEIRO, Président du conseil départemental de la Dordogne, M. Anthony LACOSTE, directeur du Crédit Agricole Charente Périgord,

M. Jean-Jacques NEGRIER, Conseiller d'entreprise et animateur de la filière apicole à la Chambre d'Agriculture Dordogne, M. Jacques GORRE du G.D.S.A. 24.

Etaient excusés :

Mme Marie-Claude VARAILLAS, Sénatrice, M. Sébastien PEYTAVIE, député de la circonscription de Sarlat, M. Germinal PEIRO, Président du Conseil départemental, représenté par Mme Véronique CHABREYROU, conseillère départementale, M. Remi DUMAURE, Président de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne, Dr Vre Jean-Yves GAUCHOT, Président du G.D.S.A. 24.

M. Yannick ROLLAND, maire, a rappelé dans son mot de bienvenue à l'assemblée générale que sa commune

mène plusieurs actions en faveur de la biodiversité : depuis 2020, un rucher pour l'école afin d'expliquer aux enfants la vie de la ruche et des abeilles, il a rappelé la visite d'Éric TOURNERET qui est le parrain du rucher, les actions pour sensibiliser sur la biodiversité, la distribution de pièges contre le frelon asiatique, les plants mellifères....

L'abeille est en souffrance : les importations de miels en France sont importantes ce qui fragilise les apiculteurs, perte de 70% de la biodiversité... Persuadé que l'homme fait partie intégrante du vivant, il est évident qu'il existe des actions à mener pour faire évoluer les pratiques agricoles. Monsieur le Maire nous a fait part qu'il était très heureux de nous accueillir aujourd'hui.

Edith BOURDIAL, la Présidente a souhaité que l'assemblée ait une pensée pour :

« *Gilbert NICOLAS nous a quittés le 2 septembre dernier, il était très engagé au sein de l'Abeille Périgordine et était très apprécié au rucher école, Gilbert aimait faire découvrir, partager et échanger, il était présent dans toutes les manifestations auxquelles participait l'Abeille Périgordine.* »

« *Annie AMELIN nous a quittés à la fin de l'année, elle était très engagée au sein de l'Abeille Périgordine, en tant que secrétaire, elle a donné sans compter avec une générosité et une rigueur qui ont fait avancer notre cause, Annie avec son énergie et son sourire nous a toutes et tous touchés, Annie avait su créer un lien précieux au sein de l'équipe.*

Nous pensons très fort à Elisabeth, à Jean-Louis, à leur famille, ainsi qu'à celles et ceux qui nous ont quittés durant cette année. »

ORDRES DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- Renouvellement d'un tiers des membres du Conseil d'Administration Edith BOURDIAL, Nicolas BREME, Christian DELMAS, Yann GEORGEAIS, Jean-Marc LASJAUNIAS, Jacques LAUGENIE, Elisabeth NICOLAS.

Lors du conseil d'administration du 18 janvier 2025, Annie nous ayant quittés, nous avons sollicité Jean-Paul SECRESTAT pour qu'il accepte de rentrer en tant qu'administrateur au sein du conseil d'administration.

- Rapport moral pour l'année 2024
- Compte de résultat et bilan financier pour l'année 2024
- Perspectives d'activités pour l'année 2025
- Perspectives financières pour l'année 2025

RAPPORT MORAL

L'ensemble des activités et événements de notre syndicat ont été régulièrement détaillés dans nos revues trimestrielles tout au long de l'année. Ces publications ont permis de vous tenir informés de nos actions, de nos avancées et des enjeux auxquels nous sommes confrontés.

Au lieu de revenir sur des points déjà évoqués, nous souhaitons profiter de cette assemblée générale pour partager avec vous des informations et des actualités sur l'apiculture et le monde des abeilles, qui restent au cœur de notre engagement. Nous espérons que ces échanges enrichiront nos connaissances et renforceront notre passion commune.

Edith souhaite vous faire part de grandes informations :

La mobilisation contre le retour des néonicotinoïdes.

Le 30 janvier 2025, Christian PONS, Président de l'U.N.A.F. nous a fait part de sa très vive préoccupation à la suite de l'adoption de la proposition de loi (P.P.L) qui venait d'être adoptée au Sénat le 27 janvier, et nous demandait de nous mobiliser contre le retour des néonicotinoïdes.

Cette proposition de loi s'intitulant « *Lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur* », également appelée « proposition de loi DUPLOMB » du nom de son rapporteur et premier signataire, le sénateur Laurent DUPLOMB, cette loi est un danger pour les pollinisateurs.

Cette proposition de loi revient sur l'interdiction des insecticides néonicotinoïdes, la famille de pesticide la plus toxique pour les abeilles et prévoit un recul global de la législation sur les pesticides. Le texte ayant été voté au Sénat, il doit désormais passer au vote de l'Assemblée nationale.

Christian PONS, Président de l'U.N.A.F. a souhaité que nous adressions un courrier aux députés de nos différentes circonscriptions. Les courriers ont été adressés le 30 janvier aux députés de la Dordogne : Mesdames Florence JOUBERT, Nadine LECHON, Messieurs Serge MULLER et Sébastien PEYTAVIE.

Pour information, Madame Marie-Claude VARAILLAS, sénatrice et à Monsieur Serge MERILLOU, sénateur ont reçu copie de ce courrier.

Une victoire pour les abeilles et la biodiversité :

Le 28 février 2025, la Cour administrative d'appel de Marseille a annulé les autorisations de mise sur le marché (A.M.M.) des

insecticides néonicotinoïdes CLOSER et TRANSFORM de la multinationale CORTEVA AGRISCIENCES

Cette décision, obtenue par l'U.N.A.F. remet en cause la méthodologie d'évaluation de l'A.N.S.E.S, jugée non conforme aux exigences européennes.

Pourquoi c'est une avancée majeure ?

La justice reconnaît l'illégalité de l'évaluation de la toxicité des pesticides, souvent biaisée en faveur des industriels, au regard de la réglementation européenne. Elle souligne l'urgence de méthodes plus rigoureuses pour mieux protéger les abeilles et les pollinisateurs. Ce jugement pourrait impacter les futures autorisations de pesticides en France.

Pour Christian PONS, Président de l'U.N.A.F. : « **Cette victoire marque un tournant majeur pour la protection des abeilles et de la biodiversité. Nous restons plus que jamais mobilisés pour une réglementation plus stricte et des alternatives respectueuses de l'environnement.** »

Autre information :

Adoption à l'unanimité de la loi contre le frelon asiatique Une avancée historique pour l'apiculture et la biodiversité.

L'U.N.A.F. salue l'adoption à l'unanimité (112 voix POUR sur 122 votants) dans la soirée du 6 mars 2025 par l'Assemblée nationale de la proposition de loi visant à lutter contre le frelon asiatique. Ce vote, fait suite à l'adoption unanime du texte par le Sénat le 11 avril 2024, et marque une avancée déterminante dans la protection des abeilles et de l'ensemble de la biodiversité en France. Le frelon asiatique, introduit accidentellement en France il y a deux décennies, est un prédateur redoutable pour les colonies d'abeilles et un danger majeur pour les équilibres écologiques. Sa prolifération incontrôlée a mis en péril l'apiculture française et impacte d'autres secteurs agricoles, tels que l'arboriculture et l'ostréiculture. C'est également un risque fort pour la santé humaine.

Christian PONS, président de l'U.N.A.F. :

« Depuis plusieurs années, l'UNAF alerte les pouvoirs publics sur l'ampleur de cette menace et la nécessité d'une réponse coordonnée. Ce texte répare un vide législatif qui a trop longtemps laissé les apiculteurs seuls face à cette crise dont les coûts devenaient exponentiels pour le monde apicole et les collectivités. Nous saluons l'engagement de Michel Masset, sénateur du Lot-et-Garonne, qui a porté ce texte en collaboration avec l'UNAF. Tout au long de ce processus législatif entamé en 2024, l'UNAF a étroitement collaboré avec les élus pour que cette loi voit le jour et que l'Etat assume pleinement son rôle dans la lutte contre ce prédateur ».

Patrick GRANZIERA, administrateur de l'U.N.A.F. et apiculteur professionnel dans le Lot-et-Garonne, a déclaré :

« Ce vote est une victoire pour l'apiculture française et pour la biodiversité. Trop longtemps, nous avons dû faire face à cette menace sans soutien. Aujourd'hui, la reconnaissance de ce combat par le Parlement est une étape historique. Nous ne baissons pas la garde et attendons des décrets d'application ambitieux et des moyens financiers à la hauteur de la prédation. »

Cette loi prévoit notamment l'élaboration d'un plan national de lutte contre le frelon asiatique, avec une mobilisation des préfets et un financement dédié aux actions de prévention et de piégeage. L'implication de l'Etat garantira une action efficace et durable, indispensable pour la survie de l'apiculture française. Aujourd'hui, seules des collectivités et des organisations sanitaires et d'apiculteurs sont engagées dans le piégeage et la destruction des nids.

L'U.N.A.F. poursuit son engagement aux côtés des apiculteurs et des décideurs publics pour assurer la protection des abeilles, sentinelles essentielles de notre environnement.

- Une question sur les moyens mis à disposition des préfets, passage possible du frelon asiatique en catégorie 1 à surveiller lors du déploiement de la loi ?

- Traitements chimiques à la suite de

la présence du moustique tigre sur Anesse et Beaulieu – Les apiculteurs sont prévenus mais les produits utilisés détruisent la biodiversité environnante (libellules, etc.), les habitants ne sont pas avertis.

- Ces traitements sont excessifs compte-tenu du nombre de personnes concernées (une seule personne).

LES PERSPECTIVES D'ACTIVITES POUR L'ANNEE 2025

En janvier a eu lieu la **remise des plants mellifères**, cette opération se déroule depuis de nombreuses années par le biais d'APIDOR, qui propose l'achats d'arbres et arbrisseaux.

Les formations apicoles ont repris, Nicolas BREME est aidé de Jean-Paul SECRESTAT et de Jacques LAUGENIE.

Le groupement d'achats du matériel apicole est ouvert lors des formations au rucher école.

La 7ème fête des abeilles et du miel a été une très belle fête, nous avons eu la joie et le plaisir d'accueillir Laurent JALABERT. Nous remercions Monsieur le Maire de Trélissac pour le prêt gracieux du centre socio-culturel. Nous remercions également les établissements JARDILAND de Trélissac et de Chancelade pour le prêt de plantes et de fleurs pour la décoration florales. Un grand merci aux magasins LA PERIGOURDINE en tant que partenaire. Nous remercions tous les bénévoles qui ont donné sans compter pour la réussite de cette manifestation.

Une intervention est prévue sur le campus de PERIGUEUX auprès des étudiants de 1ère année, toutes matières confondues (Droit, Commerce, école d'infirmières/infirmiers, etc.) pour leur faire découvrir le monde des abeilles et de l'apiculture, le syndicat apicole l'Abeille Périgordine et le bénévolat au sein de cette structure.

Au mois de juillet, l'Abeille Périgordine sera présente à **LA FELIBREE** qui se tiendra à SARLAT.

Au mois de septembre nous nous retrouverons pour partager **un repas convivial**.

Tout au long de l'année l'Abeille Périgordine est présente dans un très grand nombre de manifestations, elle

intervient dans des écoles, des centres aérés, etc...

VOTE POUR LE RAPPORT MORAL 2024 ET LES PERSPECTIVES D'ACTIVITES POUR L'ANNEE 2025

Le rapport moral et les perspectives d'activités pour l'année 2025 sont adoptés à l'unanimité.

COMPTE DE RESULTAT ET BILAN FINANCIER POUR L'ANNEE 2024

Patrick VANDAMME présente le compte de résultat et le bilan financier pour l'année 2024.

Vérificateur aux comptes

Jean-Louis AMELIN, vérificateur aux comptes, présente ses félicitations au trésorier pour la qualité du travail accompli et le remercie pour la bonne présentation des pièces qui a facilité son travail de vérification.

En conclusion, il demande de donner quitus au trésorier de l'association l'Abeille Périgordine au 31 décembre 2024.

Vote

Le compte de résultat et le bilan financier pour l'année 2024 sont adoptés à l'unanimité.

Quitus est donné au trésorier de l'Abeille Périgordine pour l'exercice 2024.

PERSPECTIVES FINANCIERES POUR L'ANNEE 2025

Des travaux sont engagés à La Gavinie : la fermeture du hangar, la réfection du toit du cabanon en bois, la pose du portail d'entrée, la restauration de l'algéco.

Patrick VANDAME a assisté à l'assemblée générale de l'U.N.A.F. le jeudi 27 février 2025.

L'U.N.A.F. est le seul syndicat uniquement apicole. Les autres syndicats ont des liens avec l'économie agricole, ce qui rend leur position problématique et ambiguë. Maître Bernard FAU, avocat près la Cour d'appel de Paris a défendu la loi contre le frelon asiatique, reste à connaître le montant accordé aux préfets qui auront l'obligation de détruire les nids.

Question/réponse :

Pour l'utilisation des produits

néonicotinoïdes, seul le principe actif est pris en compte par Bruxelles pour la validation de mise sur le marché en Europe.

Maitre Bernard FAU a travaillé sur tous les composants qui sont eux aussi dangereux pour les insectes.

APicité :

C'est un label donné par l'U.N.A.F. aux communes qui s'engagent à respecter les conditions APicité.

Jacques LAUGENIE avait fait des demandes pour faire entrer la ville de Trélissac dans APicité mais le coût était trop élevé.

Assurance pour les apiculteurs

Les apiculteurs s'assurent jusqu'à présent par l'intermédiaire du syndicat qui reverse les fonds à l'UNAF. L'an prochain, cette organisation sera peut-être différente.

Bernard LALOT, Vice-président de l'Abeille Périgordine fait un point d'information sur la mise en place pour la lutte contre le frelon asiatique par APIDOR. Le lancement du piégeage a eu lieu le 12 février 2025 à Notre Dame de Sanilhac en présence de M. Germinal PEIRO, Président du Conseil départemental de la Dordogne, de Mme Nadine LECHON, députée, M. Jean-Louis AMELIN, maire de la commune, de la présidente de l'Abeille Périgordine, du président du Rucher du Périgord et du président d'APIDOR. Des réunions sont effectuées sous l'égide APIDOR dans différentes communes du département.

Jacques LAUGENIE qui a été référent frelon asiatique rappelle que les directives prônées par APIDOR sont celles qui étaient déjà en cours il y a 20 ans, sous la présidence de Richard LEGRAND, président de l'Abeille Périgordine.

A cette époque, toutes les tentatives de piégeage avaient été stoppées par le muséum d'histoire naturelle qui prodiguait des conseils de lutte tout à fait inadaptés (poules, autodestruction du frelon asiatique). Les solutions pour lutter contre le frelon asiatique viendront des apiculteurs, comme les réducteurs d'entrées de ruches inventés sous l'impulsion du syndicat.

La situation évolue et il faut se tenir au fait des nouveautés.

Yannick ROLLAND, Maire, rappelle que la commune effectue une distribution de pièges à la population, et a procédé à l'achat commun par 6 communes autour de MANZAC sur VERN de puces à poser sur les frelons asiatiques. Mais les choses ne vont pas aussi vite qu'il le faudrait.

Bernard LALOT, responsable du groupement d'achats rappelle que l'année 2024 a été compliquée au printemps, il y a eu peu d'achats car la saison était mauvaise et les gens avaient peu de besoin. Plusieurs pièges sélectifs sont présentés et en vente au groupement d'achat.

Bernard LALOT fait part que le 14 mars démarrera le bardage du préau, le toit du chalet et le portail d'entrée doivent être finalisés.

FORMATION AU RUCHER ECOLE

Nicolas BREME, responsable et formateur au rucher école.

Une quarantaine de personnes ont suivi les formations en 2024. Il a été mis en place un cours pour les auditeurs ayant suivi les formations les années précédentes.

Nicolas remercie Jean Paul SECRESTAT et Jacques LAUGENIE en tant qu'apiculteurs chevronnés qui inculquent et font découvrir leurs connaissances aux personnes suivant ces formations.

Nicolas remercie tous ceux qui contribuent à l'entretien du rucher école, à l'entretien des arbres, à la plantation des arbres et à l'entretien du rucher école.

Jean-Jacques NEGRIER, conseiller d'entreprise et animateur de la filière apicole à la Chambre d'Agriculture de la Dordogne, présente le bilan des deux actions principales : la conférence de Yves DARICAUT et la campagne d'arbres mellifères. Trois ou quatre nouvelles espèces végétales seront proposées pour leur floraison et leur production de pollen en période estivale, dont le : HOVENIA DULCIS, ROBINIER DU NOUVEAU Mexique et le TILLLEUL HENRY.

Jacques GORRE du G.D.S.A. 24, informe l'assemblée qu'une formation est en cours pour former 8 T.S.A. (technicien sanitaire apicole) pour l'année 2025. L'objectif serait qu'il y ait un T.S.A. par canton issus des deux syndicats apicoles.

Le renouvellement du programme sanitaire d'élevage (PSE) pour 5 ans a été effectué : nous allons avoir la possibilité de continuer à distribuer des médicaments et contrôler l'exécution du P.S.E qui consiste en échanges entre apiculteurs et T.S.A.

Il est prévu un accès en ligne avec un logiciel afin que les apiculteurs commandent eux-mêmes leurs médicaments ce qui limitera les coûts. Une question est posée sur les loques : « Les loques existent toujours mais à ce jour nous n'avons aucune déclaration ».

Jacques GORRE fait part que la prochaine assemblée générale APIDOR se tiendra le vendredi 11 avril 2025 au centre socio culturel de TRELISSAC à 18 h.

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS

94 votants : nombre de voix par personne - 93 bulletins exprimés - 1 bulletin nul

Edith BOURDIAL - 93 voix - Nicolas BREME - 93 voix - Christian DELMAS - 93 voix - Yann GEORGEAIS - 93 voix - Jean-Marc LASJAUNIAS - 93 voix - Jacques LAUGENIE - 92 voix - Elisabeth NICOLAS - 93 voix.

Edith BOURDIAL félicite les élus, et les convie pour le prochain conseil d'administration qui se tiendra le samedi 22 mars à 9 h 30 au centre socio culturel de TRELISSAC.

A l'issue de l'assemblée générale Edith BOURDIAL, Présidente de L'Abeille Périgordine fait part de son souhait de passer le flambeau de la présidence et rester membre du conseil d'administration en attendant qu'une nouvelle personne s'engage. Edith remercie l'ensemble des apicultrices et apiculteurs pour la confiance accordée et renouvelée.

L'assemblée générale est terminée à 12 heures.

LETTRE AUX ADHÉRENTS



Chers adhérents, chers administrateurs,

Après près de dix années à la présidence de L'Abeille Périgordine, le moment est venu pour moi de passer le relais.

C'est avec émotion que je vous annonce ma décision de vous rendre la ruche que vous m'avez confiée et de laisser la place à une nouvelle équipe, qui saura, j'en suis sûre, poursuivre notre engagement commun avec la même passion et la même écoute.

Je tiens à vous remercier du fond du cœur pour la confiance que vous m'avez accordée tout au long de ces années.

Ce fut un honneur et un immense plaisir de travailler à vos côtés, d'échanger, de partager et d'apprendre ensemble pour défendre et promouvoir notre belle apiculture.

À celles et ceux qui me succèdent, je formule un vœu : que le lien avec les adhérents reste au cœur de leurs actions. Être à l'écoute, informer, communiquer, c'est essentiel pour faire vivre notre Abeille Périgordine et accompagner chaque apiculteur dans ses défis.

Pour assurer une transition en douceur, je resterai encore quelque temps à vos côtés en tant que Vice-présidente. Cela me permettra de transmettre les connaissances et l'expérience que j'ai pu acquérir, et de soutenir l'équipe dans ses premiers pas.

*Merci encore à chacun d'entre vous pour votre engagement et votre confiance.
Continuons ensemble à faire rayonner notre passion pour les abeilles et l'apiculture.*



Avec toute mon amitié apicole.

Edith

UN NOUVEAU BUREAU D'ADMINISTRATION POUR L'ABEILLE PÉRIGORDINE



Lors du conseil d'administration qui s'est réuni le samedi 22 mars 2025, les administrateurs ont procédé à l'élection du nouveau bureau 2025.

Le conseil d'administration qui est composé de 21 personnes bénévoles, ne suffit évidemment pas à la tâche et a besoin du soutien et de la participation des adhérents pour assurer ses différentes missions : formation,

lutte contre le frelon, groupement d'achats, magazine, entretien et travaux au Rucher Ecole, manifestations publiques...

Toutes les personnes bénévoles, qui ont quelques heures à offrir à L'Abeille Périgordine, sont les bienvenues dans notre grande ruche !



Edith BOURDIAL
Vice-Présidente

Patrick VANDAMME
Président



Bernard LALAO
Vice-Président



Guy MALLEMANCHE
Trésorier



Olivier GORTAIS
Trésorier-Adjoint



Martine JOUBERT



Anne ROUSSEAU

Secrétaires



Nicolas BREME
Responsable formation
Formateur



Bertrand DUMOULIN
Formateur



Jean Paul SECRESTAT
Formateur



Jacques LAUGENIE
Formateur



Jean Louis AMELIN
Administrateur



Francis CHRISTMANN
Administrateur



Bernard GENTREAU
Administrateur



Laurent BAUTISTA
Administrateur



Yann GEORGEAIS
Administrateur



Alain SABAT
Administrateur



Christian DELMAS
Administrateur



Jean Marc LAJAUNIAS
Administrateur

Elisabeth NICOLAS
Administratrice

Henri MITOU
Administrateur

**Un immense MERCI à toutes et tous, sans qui L'Abeille Périgordine ne serait pas.
Longue vie à notre belle ruche !**

L'ABEILLE PÉRIGORDINE EN ACTIONS !!!

Patrick VANDAMME

Depuis plusieurs années l'Abeille Périgordine intervient sur les manifestations publiques, dans les écoles mais aussi plus récemment dans les jardineries et les pépinières. Dans les manifestations et les magasins, nous plantons le décor, stand approprié à la morphologie du magasin et Barnum pour les fêtes et manifestations rurales. Chaque fois la vidéo sur la vie des abeilles et sur la lutte contre frelon asiatique sont diffusées en boucle afin de capter les yeux des visiteurs. Mais notre action ne s'arrête pas là, plusieurs fois dans la journée, des projections commentées sont programmées et je dois dire que ces dernières attirent et retiennent l'attention de futurs apiculteurs en herbe ou tout simplement de futurs piégeurs qui sont touchés par le fait de s'impliquer dans la lutte contre le frelon asiatique et la sauvegarde de nos abeilles ainsi que de la biodiversité. Nombre de pièges sont de suite achetés et mis en fonction.

Dans les écoles et les collèges, notre but ici est de saisir auprès des enfants et des adolescents leur émerveillement à la découverte des choses qu'ils ne connaissent pas ou qu'ils ne soupçonnent pas encore. Nous passons une vidéo commentée sur la vie des abeilles

et sur leurs ennemies. Et là, c'est un bouillonnement de questions et si le temps n'était cadré au départ, je crois que Bernard et moi aurions d'énormes difficultés à quitter tout ce petit monde.

Les enfants sont un formidable vecteur qui peut nous permettre par ricochet d'atteindre le cœur et la responsabilité des parents. Ces actions ne sont pas vaines, ces parents-là sont de plus ou moins jeunes adultes qui permettent de diffuser notre information sur un panel d'âges plus diversifié. Aujourd'hui et depuis début février, nous avons porté notre savoir-faire et notre engouement auprès de 2000 élèves. Pas mal non, pour des anciens enfants.



Fête des fleurs et des Fées La Chapelle Gonaguet



Périgourdine Sanilhac



IUT Périgueux



Formation 2025 au Rucher Ecole



Lutte Frelon Asiatique Bergerac



Installation Laurent JALABERT



Lutte Frelon Asiatique Bergerac



Lutte Frelon Asiatique Bergerac



Formation Rucher Ecole

L'ABEILLE PÉRIGORDINE À LA RENCONTRE DU PUBLIC CHEZ JARDILAND À CHANCELADE

Edith BOURDIAL

À l'invitation du responsable du magasin Jardiland, l'Abeille Périgordine a eu le plaisir de participer à une journée de découverte dédiée au monde de l'apiculture.

L'Abeille Périgordine a pu présenter le rôle essentiel des abeilles, les actions menées par les apiculteurs locaux, ainsi que les enjeux liés à leur protection. Un moment fort de cette rencontre a été la présentation d'un diaporama sur la lutte contre le frelon asiatique, une menace sérieuse pour les colonies d'abeilles.

Ce document a été préparé en collaboration avec APIDOR,

qui regroupe le G.D.S.A. 24, le Rucher du Périgord et l'Abeille Périgordine.

Nous remercions chaleureusement le responsable du magasin ainsi que toute son équipe pour leur accueil bienveillant, leur disponibilité et leur intérêt pour la cause apicole. Cette initiative témoigne d'un engagement partagé en faveur de la biodiversité et du soutien à l'apiculture.

Martine, Bernard, Marc et moi-même étions présents lors de cette journée rencontre.



LE RUCHER ÉCOLE DE LA GAVINIE

Patrick VANDAMME

En ce début de printemps, le Rucher de la Gavinie est en pleine rénovation.

Le chalet avait besoin d'un nouveau toit, Yann, Bernard et Guy se sont perchés pour façonner cette nouvelle couverture.



LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE 2025

APIDOR

Bilan provisoire des réunions publiques et des actions menées par l'Abeille Périgordine

Patrick VANDAMME

A ce jour, l'Abeille Périgordine a réalisé 2 réunions publiques d'information : une à Trélissac qui a reçu 30 personnes et une autre à Bergerac qui comptait 20 personnes.

L'Abeille Périgordine a aussi préservé les actions qu'elle mène depuis plusieurs années contre le Frelon Asiatique. En effet, comme tous les 2 ans, nous avons réalisé notre fête des Abeilles et du Miel le 2 février 2025 à l'Espace Culturel de Trélissac. Vu l'engagement pris avec APIDOR sur la lutte contre le frelon asiatique, la sauvegarde des abeilles et la biodiversité, nous avons décidé de renforcer notre communication sur la fête, et en association avec la mairie de Trélissac, nous avons fait une propagande accrue sur les réseaux sociaux et sur l'affichage. Cette fête a été une superbe réussite et grâce à une collaboration avec les étudiants de l'IUT de Champcevinel, qui ont réalisé un sondage sur place, nous avons enregistré environ 1800 visiteurs.

Ce sondage nous indique qu'un panel de 800 à 900 personnes de tous âges sont venus écouter la présentation du diaporama et les explications dispensées par Nicolas Brême et son équipe sur le fléau que représente le frelon asiatique.

D'autre part, des équipes de l'Abeille Périgordine ont tenu, pendant des journées pleines, des stands et des mini conférences dans les magasins Jardiland de Trélissac et de Marsac, ainsi que dans les magasins La Périgordine au Bugue et à Bergerac. La Périgordine de Chancelade et celle de Sanilhac sont prévues prochainement. Sur ces 6 actions, au vu de ce que nous avons déjà enregistré, 150 à 200 personnes sont passées à notre stand, soit pour voir le diaporama soit pour nous écouter. Nous pouvons estimer qu'à l'issue de ces actions, environ 900 personnes auront reçu l'information sur la lutte contre le frelon asiatique. Sans compter qu'une bonne majorité de ces personnes ressort des magasins avec des pièges achetés.

Nous avons également depuis plusieurs années des partenariats avec les communes de Trélissac, Boulazac, Champcevinel et Notre Dame de Sanilhac. Ces communes distribuent des pièges, ce qui représente 750 à 800 pièges chaque année en action de prévention.

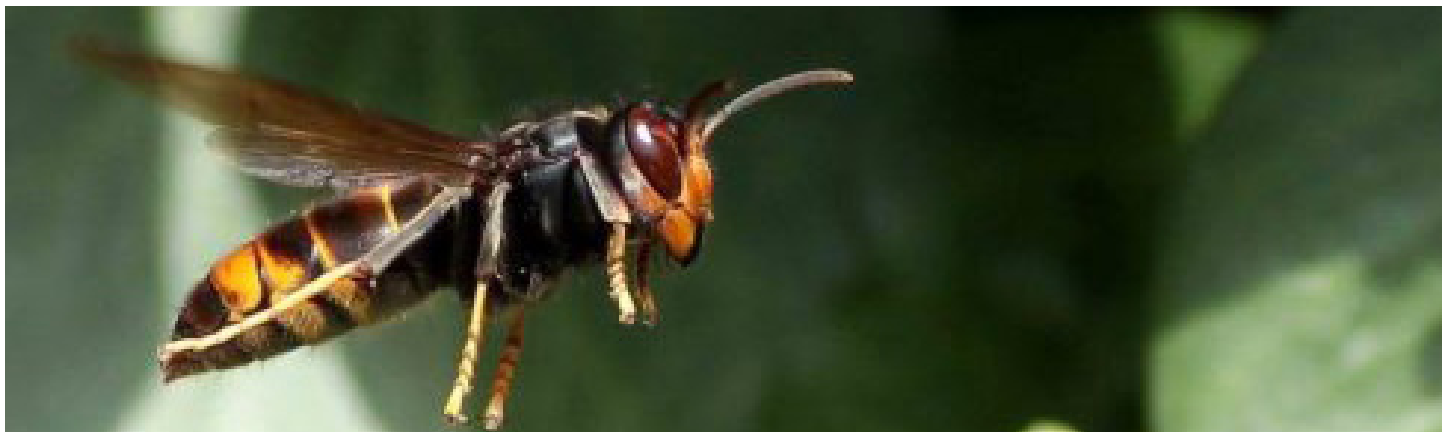
Depuis plus de 3 ans, l'Abeille Périgordine mène une action permanente à la demande des écoles, une dizaine de maternelles pour les plus petits et de collèges pour les plus grands. Finalement 1200 à

1500 élèves qui sont des vecteurs révélateurs auprès des parents de tous les âges.

Nous sommes également présents dans les diverses fêtes organisées par les communes ou les associations. Plusieurs fêtes ont été honorées depuis février et d'autres sont programmées pour les mois à venir. Au regard de toutes ces actions nous pouvons dire que 2500 à 2600 périgordines et périgordins ont été mobilisés sur la lutte contre le frelon asiatique et ceci sans compter l'impact des enfants sur leurs familles.

De son côté, le Rucher du Périgord a lui aussi avec ses connaissances du terrain réalisé une très belle campagne et une belle réussite avec 45 réunions publiques rassemblant 26 personnes en moyenne, des marchés, des vide-greniers. 67 communes informées sur les 557 que compte le département.

Cette collaboration au sein de APIDOR est une parfaite réussite et nous en sommes tous ravis. Même s'il faut le reconnaître, il n'est pas facile de mobiliser et de motiver les citoyens. Mais c'est l'avenir des abeilles et de la biodiversité qui dépend de notre implication à nous tous « les bénévoles » unis avec les moyens et les connaissances qui nous sont propres.



PRÊT DE MATÉRIEL, MODE D'EMPLOI

Lorsque l'on débute en apiculture, que l'on a investi dans ses premières ruches, dans une tenue de protection, dans quelques outils indispensables et que la production de miel est au rendez-vous, le coût du matériel nécessaire à la récolte des produits de l'abeille et de la réalisation de tâches occasionnelles, s'avère important. D'autant plus que l'on

n'est généralement pas en mesure de connaître le nombre de ruches dont on sera en charge les années suivantes. C'est pour pallier cette situation que l'Abeille Périgordine propose à ses adhérents le prêt d'appareils. **Il faut donc présenter la carte d'adhérent de l'année en cours lors de la contraction du prêt.**

Quels sont les matériels en prêt ?

Il y a bien sûr des extracteurs et des bacs à désoperculer, mais aussi des chaudières à cire...

Il y a trois sites de prêt en Dordogne, chacun disposant d'un appareil de chaque type.

Périgueux dispose en plus d'un fer à marquer.

Comment cela se passe-t-il ?

Ces matériels sont prêtés, gracieusement les trois premiers jours puis 2 €/jour les jours suivants, une caution de 400 € et la signature d'une convention de prêt vous seront demandées. La caution sera établie à l'ordre de l'Abeille Périgordine, remise le jour de l'emprunt et restituée au retour du matériel. Elle sera encaissée après un délai de 30 jours suivant le début de l'emprunt en cas de non retour. La quantité d'appareils étant limitée, nous souhaitons que ces prêts soient de courte durée, afin qu'un maximum d'adhérents puissent profiter de cette proposition.

Il est demandé de rapporter le matériel propre et en bon état de fonctionnement.

Où trouver ce matériel ?

- À BERGERAC, chez Bruno LAPLACETTE,
- À MEYRALS, chez Jean-Paul SECRESTAT,
- À PÉRIGUEUX, chez Henri MITOU

Comment réserver ?

Le plus simple :

via le site internet <http://www.abeille-perigordine.fr/> où vous pourrez remplir le formulaire de prêt

ou en contactant :

• Bruno LAPLACETTE

06 83 65 30 08

bruno.laplacette@orange.fr

24, Impasse du moulin de Canselade

24100 BERGERAC

(Extracteur, bacs à désoperculer, chaudière à cire)

• Jean-Paul SECRESTAT

06 42 55 19 55

secrestat.annie@orange.fr

461, rte La Jaubertie

24220 Meyrals

(Extracteur, bacs à désoperculer, chaudière à cire)

• Henri MITOU

06 88 20 66 40

mitou.jacqueline@orange.fr

29, Chemin de Puyferrat

24650 CHANCELADE

(Extracteur, bacs à désoperculer, chaudière à cire, fer à marquer).

BIBLIOTHÈQUE DU SYNDICAT

La bibliothèque est ouverte à partir de 15h, lors de chaque formation au rucher école.

Pour emprunter :

- Être adhérent à jour des cotisations au syndicat apicole.
- Déposer un chèque de caution de 50 €, non encaissé et valable un an, au premier emprunt.

- Restituer les ouvrages au cours suivant.

Rendez-vous sur notre site Internet pour trouver la liste des ouvrages à disposition.

Contacts bibliothèque :

Elisabeth NICOLAS :
elisabeth.nicolaso7@orange.fr

Christian REPIQUET :
clakmouk@hotmail.com

RENDEZ-VOUS AVEC ENORA SCHOMER

Propos recueillis par Jacques LAUGENIE

Jacques Laugénie : Pouvez-vous vous présenter ?

Enora Schomer : Je m'appelle Enora Schomer, j'ai 36 ans. Il y a six ans, j'ai repris l'entreprise de ma mère, Yolaine Thierry. Pourtant, rien ne me prédestinait à ce parcours. Mes études étaient tournées vers le bâtiment : j'apprenais à calculer la quantité de matériaux nécessaires à la construction d'une maison, par exemple.

J. L. : Votre maman est très connue dans le monde de l'apiculture en Dordogne. Comment vous est-il venu de continuer cette activité ?

E. S. : Je l'ai toujours un peu aidée quand elle en avait besoin, ses locaux se trouvant au rez-de-chaussée de notre maison. Il faut avouer que j'ai exercé de nombreux petits boulots avant cela : serveuse, ouvrière en usine... Puis, j'ai commencé à travailler de plus en plus souvent avec elle.

Avec le temps, ma mère a dû ralentir avant de finalement prendre sa retraite. Je trouvais dommage qu'elle ait fait tant de sacrifices pour rien.

Passionnée par la fabrication des hydromels, dans laquelle j'ai baigné depuis mon enfance, il m'a paru naturel de reprendre son activité afin de faire perdurer son savoir-faire et le travail qu'elle a accompli pendant plus de vingt ans.

J. L. : Vous avez bénéficié d'un savoir-faire de longue date dans l'élaboration de l'hydromel. Pouvez-vous nous parler des nombreuses médailles obtenues au salon de l'agriculture ?

E. S. : Je n'ai donc pas suivi d'études en œnologie ; j'ai tout appris aux côtés de ma mère, Yolaine. Elle m'a transmis les processus, le savoir-faire et surtout le plaisir de travailler ce produit noble qu'est le miel.

Chaque type de miel est unique, spécifique, et chaque saison en offre des variétés différentes. Ce jeu avec les éléments naturels est ce qui rend ce métier si passionnant.

À chaque nouvelle fabrication, l'hydromel est unique, et l'on peut également le faire vieillir. Avec le temps, les hydromels gagnent en maturité et développent des arômes plus complexes. Un vieillissement en fût de chêne leur apporte, par exemple, encore plus de caractère et des nuances aromatiques supplémentaires.

Ce savoir-faire, affiné au fil des années, a été récompensé à de nombreuses reprises au Concours agricole de Paris et au Concours des Miels de France, où j'ai eu l'honneur de recevoir plusieurs médailles. Ces distinctions sont une belle reconnaissance du travail accompli et de l'exigence que je mets dans chacune de mes productions. Elles m'encouragent à continuer à innover tout en respectant les traditions qui font la richesse de ce métier.

J. L. : Y a-t-il des différences en fonction des miels ?

E. S. : Effectivement, le choix du miel, qu'il soit mono-floral ou multi-floral, influence grandement les arômes de l'hydromel.



Tous les types de miel peuvent être utilisés pour sa fabrication, et les caractéristiques varient également en fonction des régions, car la flore environnante diffère.

Par exemple, un hydromel élaboré à partir de miel de colza donnera une boisson aux parfums légers, avec une robe presque transparente. Avec du miel de tournesol, on obtiendra des arômes un peu plus riches et une couleur jaune doré éclatante. À l'inverse, un hydromel au miel de châtaignier offrira une intensité aromatique marquée, avec une légère amertume typique de cette variété et une teinte ambrée profonde.

J. L. : Quelle quantité d'hydromel traitez-vous par an ?

E. S. : Je produis environ 150 HL (hectolitres) d'hydromel par an, soit 15 000 litres.

Environ la moitié provient de ma propre production, réalisée à partir de miel que j'achète auprès de producteurs locaux. Je ne peux malheureusement pas posséder mon propre rucher, il me serait difficile de tout gérer à la fois, tant la production d'hydromel demande du temps et de l'attention.

L'autre moitié correspond à la « fabrication à façon » : les apiculteurs me confient leur miel, et je le transforme pour eux en hydromel, en respectant leurs matières premières et en mettant en valeur leurs spécificités.

J. L. : Combien de temps faut-il pour obtenir un hydromel de qualité ?

E. S. : Pour fabriquer un hydromel, il faut compter au minimum un an entre sa production et sa commercialisation lors des manifestations.

Cependant, les hydromels que je présente aux concours sont souvent bien plus affinés. Ils ont généralement entre trois et cinq ans, voire plus, et certains bénéficient d'un passage en fût de chêne.

J. L. : Vous étiez présente à la 7^{ème} fête du Miel à Trélissac. Pouvez-vous nous donner vos impressions sur cette manifestation ?

E. S. : Effectivement, j'ai participé à cette 7^{ème} Fête du Miel, qui se tient tous les 2 ans, en début d'année, et marque le lancement de la saison. L'ambiance y est toujours conviviale, et le public au rendez-vous. Les visiteurs sont ravis, et nous le sommes tout autant !

Merci Enora, d'avoir répondu à toutes nos questions. Bonne chance et longue vie à votre entreprise.

Votre hydromel a été très apprécié lors de l'Intronisation de nos futurs Ambassadeurs de la Confrérie du Miel.

L'ABEILLE À TABLE



Fraises au miel d'acacia et à la menthe

par Jean Paul SECRESTAT

Pour 4 personnes :



Ingrédients :

800g de fraises

Bouteille de blanc sec,

Quelques gouttes d'eau de fleur d'oranger

Quelques feuilles de menthe fraîche

Sorbet cassis :

quantité nécessaire pour faire 4 boules

Préparation

1. Mettez les fraises et le vin blanc à macérer pendant environ 5 heures.
2. Ajoutez 4 cuillerées de miel d'acacia, 4 à 5 gouttes d'eau de fleur d'oranger et 2 feuilles de menthe fraîche ciselées.
3. Présentez dans des grands verres transparents avec une boule de sorbet cassis sur le dessus.

Si vous avez une bonne recette (plat ou dessert) avec du miel, à partager, merci de les envoyer à Anne ROUSSEAU afin que nous puissions la publier : anne.annerousseau@wanadoo.fr



HYDROMEL

Fabrication d'hydromel à façon pour les apicultrices, apiculteurs avec votre miel à partir de 100kg.

Possibilité d'échange pour de plus petites quantités.

// Hydromel élaboré sans sulfites avec des miels français.

En collaboration avec un laboratoire œnologique.

Hydromel Medonaris
Enora Schomer et Yolaine Thierry
Fonréal
24350 Grand-Brassac

hydromelmedonaris@outlook.com
06.25.03.79.38
Site : hydromelmedonaris.fr



NICOTPLAST

75, Rue des Cyclamens - 39260 MAISOD
Tél. 03 84 42 02 49
E-mail nicotplast@nicotplast.fr

NOS FABRICATIONS POUR L'APICULTURE

Pots à Miel
Élevage de Reines
Accessoires Divers
Éléments de Ruche

Visitez notre site web www.nicot.fr



REVUE DE PRESSE



L'Abeille Périgordine salue l'interdiction de certains insecticides pour préserver la biodiversité en Dordogne

Dordogne Libre le 10 mars 2025

L'Abeille Périgordine s'est réunie en assemblée générale, le samedi 8 mars à Manzac-sur-Vern, pour faire le bilan de l'année écoulée et parler de la nouvelle saison avec le retour du frelon asiatique.

Le maire de Manzac, Yannick Rolland, a accueilli les membres de l'association L'Abeille Périgordine en présence de Nadine Lechon, députée, Serge Mérillou, sénateur, Véronique Chabreyrou, conseillère départementale, Gisèle Chastanet, première adjointe à la mairie de Manzac-sur-Vern. Sans oublier, Jean-Jacques Négrier, animateur de la filière apicole à la chambre d'agriculture et Jacques Gorre, du Groupement de défense sanitaire apicole de la Dordogne (GDSA 24).

Lors de cette assemblée, des décisions importantes en faveur des abeilles et de la biodiversité ont enfin abouti, notamment concernant l'utilisation des néonicotinoïdes et la lutte contre le frelon asiatique. En effet, la cour administrative d'appel de Marseille a annulé les autorisations de mise sur le marché (AMM) de certains insecticides néonicotinoïdes, le 28 février dernier. Une décision saluée par les participants, soucieux de la préservation de la biodiversité et de la protection des pollinisateurs.

L'Assemblée nationale a également voté, à l'unanimité, le 6 mars dernier, la proposition de loi visant à lutter contre le frelon asiatique. Ce vote, qui fait suite à l'adoption unanime du texte par le Sénat, le 11 avril 2024, marque une avancée déterminante dans la protection des abeilles et de l'ensemble de la biodiversité en France.

Les débats et échanges constructifs ayant rythmé cette assemblée générale témoignent de l'engagement collectif pour des actions fortes et durables. Les personnalités politiques présentes ont réaffirmé leur soutien aux initiatives portées par le syndicat et se sont engagées à poursuivre leur travail. L'assemblée s'est conclue sur une note positive, avec la volonté partagée d'œuvrer ensemble pour relever les défis à venir.

Patrick TRUCHASSOUT



Photos Patrick TRUCHASSOUT

16 Dordogne

GRAND-BRASSAC

L'hydromel, une boisson ancestrale fabriquée de mère en fille

Cela fait près de trente ans qu'Hydromel Medonaris fabrique et commercialise cette boisson dite des dieux. C'est aujourd'hui la fille qui en est à la tête, et elle ne compte pas s'arrêter en si bon chemin

Romain Agard
perigueux@sudouest.fr

Son liquide couleur or est son empreinte. L'hydromel, boisson alcoolisée qui mélange miel, eau et levure, apparue au néolithique, est à la base de nombreuses légendes : les Vikings y puisaient force et courage, les Égyptiens en faisaient une offrande pour les dieux ou encore les Gaulois, pour un banquet réussi.

Elle a trouvé ses racines en Dordogne. Plus précisément à Grand-Brassac, 752, impasse des Abeilles - ça ne s'invente pas. Depuis 1998, l'entreprise Hydromel Medonaris y fabrique et commercialise ce « nectar des dieux ». Fondée par Yolaine Thierry, c'est aujourd'hui la fille, Enora Schomer, qui en perpétue les traditions.

Première ruche en 1976

Pour y accéder, il faut emprunter les routes vallonnées des plateaux au-dessus de Grand-Brassac, où les champs de colza s'étendent à perte de vue. C'est là, au bout d'un chemin à l'écart, en pleine nature, que s'est installée la mère, qui a eu sa première ruche en 1976. Et les légendes ne sont jamais bien loin : ici, c'est le lieu-dit Fonreal, la fontaine du Roi. « Un Roi serait venu boire, un peu plus haut » dans le bourg, avance Enora Schomer. Une histoire qui a donné des idées à Yolaine Thierry : « Medonaris », nom de l'entreprise, signifie en celte, « rivière de miel du Roi ». « Quand ma maman a eu sa première ruche, elle a tout de suite voulu se lancer dans la fabrication d'hydromel. Tout le monde s'est moqué d'elle à l'époque. Ils ne

croyaient pas en sa réussite. Pourtant, avant l'arrivée massive du raisin, et donc du vin, avec les Romains, l'hydromel était partout », explique-t-elle. Sous la maison de sa mère, chaque pièce a une utilité : fermentation, stockage, cuves.

Sous la maison de sa maman, chaque pièce a une utilité : fermentation, stockage, cuves

Impossible donc pour Enora Schomer, qui a grandi au milieu de ces installations et des effluves de miel, de ne pas se lancer à son tour, en 2019. « Ma mère aurait dû arrêter pour prendre sa retraite. Si je n'avais pas pris le relais, tout prenait fin, alors qu'elle commençait à être connue. Petite, je lui donnais régulièrement un coup de main car, comme moi, elle travaillait seule. Et j'avais ma chambre juste au-dessus », s'amuse-t-elle à ajouter. C'est également avec sa maman qu'elle a participé à ses premières foires.

« Circuit court »

Sec, demi-sec, doux, moelleux ou encore liquoreux, l'hydromel peut se décliner sous toutes les formes. Et Enora Schomer ne manque pas d'imagination. « C'est la quantité de miel qui influe là-dessus. Pour un doux par exemple, j'incorpore dans la cuve 330 kilos de miel pour 650 litres. Chaque hydromel est différent. Le miel aussi. » La productrice s'apprête à lancer un nouveau produit : un hydromel qui aura vieilli cinq ans en fût de



Selon Enora Schomer, les productions s'effectuent par cycle de deux mois.
ROMAIN AGARD



Généralement, entre 600 et 650 litres d'hydromel sont contenus dans les cuves. ROMAIN AGARD



Dans les sous-sols, l'hydromel vieillit aussi en fût de chêne. ROMAIN AGARD

chêne. « Dans trois ans, je saurai si c'est réussi. Mon objectif est que cette boisson ressemble à un cognac ou un rhum », précise-t-elle. Et il pourrait bien ne pas y avoir seulement des alcools : Enora Schomer a envie de créer de l'hydromel en limonade. Surtout, cette dernière est attachée à son terroir, sa région, où elle a grandi et qui se reflète dans ses bouteilles. « Pour moi, ça n'a aucun intérêt d'aller chercher le miel à l'autre bout de la France. Je n'ai de toute façon pas le temps de le produire moi-même et j'aime faire travailler les gens, le circuit court », assure-t-elle avec fierté. Pour le reste, c'est la même chose : le design des étiquettes et leur fabrication sont réalisés par des connaissances locales. Et les bou-



Une couleur or et des étiquettes à l'effigie de deux déesses ou aux couleurs des goûts, ici en violet pour la lavande (2e bouteille en partant de la gauche). ROMAIN AGARD

chons de liège ? Ils sont conçus à base de cire d'abeilles.

Réservations pour 2027

Pour les futurs amateurs d'hydromel, chaque bouteille peut se conserver « une dizaine d'années dans une bonne cave, voire plus », et plusieurs mois, une fois ouverte.

La Périgourdine a déjà des réservations pour fin 2026, début 2027. « Généralement, quand une personne m'en commande une fois, elle est de retour l'année d'après. »

Plus de renseignements
au 06 25 03 79 38 ou à
hydromelmedonaris@outlook.com ;
site hydromelmedonaris.fr.

UN SAVOIR-FAIRE RECONNU

Chaque année, l'entreprise produit 12 000 litres d'hydromel, fabriqués d'octobre à avril, avant de laisser place à la mise en bouteille et aux manifestations. Et ce liquide made in Périgord connaît un franc succès. Au concours des miels de France Hydromel, le 4 février, deux des produits d'Enora Schomer ont reçu la médaille « Coup de cœur », en catégorie « traditionnel sec » et « aux fruits ». « J'avais un figuier dans le jardin et j'ai eu envie de tester : ce mélange s'appelle du mélomel, on peut le faire avec n'importe quel fruit », glisse-t-elle.

Avant cela, Hydromel Medonaris s'est déjà distinguée en recevant de nombreuses médailles au Concours général agricole de Paris, notamment en or. Presque une habitude. Si elle en fabrique pour elle, Enora Schomer répond aussi à des commandes d'apiculteurs qui le commercialisent ensuite.



Sur sudouest.fr
Une vidéo à découvrir
en flashant
ce QR code

Décryptage

Un test ADN pour repérer les fraudes au miel frelaté : comment ça marche ?

Près de la moitié des miels importés en Europe seraient falsifiés. En Autriche, un laboratoire est désormais capable de repérer les miels frelatés grâce à l'ADN

Au cœur du Tyrol autrichien, un laboratoire de recherche utilise désormais l'ADN pour démasquer le faux miel importé dans l'Union européenne (UE), une méthode qui pourrait protéger les apiculteurs d'une concurrence déloyale. Fondée en 2018 à Voels, aux portes d'Innsbruck, l'entreprise Sin-soma est l'une des rares en Europe à certifier de cette manière la composition de la substance sirupeuse. Une compétence dont elle se sert maintenant pour dénicher les nombreuses fraudes.

Du miel coupé au sirop

L'UE est sur le qui-vive : entre 2021 et 2022, 46 % des 320 lots testés dans 18 États lors de leur importation étaient potentiellement falsifiés, des analyses révélant notamment l'adjonction non étiquetée de sucre. Le

chiffre n'était que de 14 % entre 2015 et 2017. Parmi les lots suspects, 74 % provenaient de Chine, premier producteur mondial, et 93 % des palettes turques étaient douteuses. Or il est interdit de couper le miel avec de l'eau ou des sirops bon marché pour gonfler les marges.

Face à la difficulté de détection de cette fraude, Bruxelles a mandaté un groupe d'experts pour l'aider à « harmoniser les méthodes » d'ici à l'horizon 2028. Le test ADN pourrait être une partie de la solution selon les autorités de sécurité alimentaire autrichiennes, qui l'ont utilisé pour la première fois cette année et attendent les résultats. Tous les acteurs s'en emparent, à l'image de la chaîne de supermarchés Spar, qui a retiré provisoirement en fin d'année dernière sa gamme des rayons après un scandale pour la passer au peigne fin. L'enjeu est considérable : l'UE est le



Le test ADN permet de vérifier l'authenticité du miel. JOE KLAMAR/AFP

LES APICULTEURS CONTRE LES PESTICIDES

Des dizaines d'apiculteurs, souvent en tenue avec combinaison et enfumoir, ont manifesté hier à Bordeaux et Toulouse pour exprimer leur opposition à une proposition de loi du sénateur LR Laurent Duplomb qui prévoit de réintroduire des pesticides interdits depuis des années. Selon le CNRS, la production de miel en France a été divisée par deux entre le milieu des années 1990, date d'introduction des néonicotinoïdes, et le milieu des années 2010.

second importateur mondial après les États-Unis et en plus de tromper le consommateur, ce faux miel coulant à flots fragilise la filière apicole.

Comment détecter les fraudes ?

« Avec nos produits artisanaux authentiques, impossible de rivaliser » en termes de prix, déplore Matthias Kopetzky, qui gère près de 350 ruches à Vienne.

Mais comment détecter l'intrus au fond du pot ? Qu'il soit importé d'Ukraine ou d'Argentine, les autres gros fournisseurs de l'UE, « le miel regorge de traces d'ADN provenant des plantes butinées », détaille Corinna Wallinger, dont la société facture 94 euros le test le plus basique. Donc si un échantillon n'en présente pas beaucoup ou qu'il y a de l'ADN provenant du riz, boudé par les abeilles, il y a de fortes chances pour qu'il se fasse passer pour ce qu'il n'est pas. Reste à savoir si la méthode sera l'alpha et l'oméga : des experts pointent de possibles lacunes et appellent à la mise en place d'un processus rigoureux pour en garantir la fiabilité.

La loi frelon adoptée dans son intégralité à l'Assemblée

La loi visant à lutter contre la prolifération du frelon asiatique a été écrite et présentée par le sénateur lot-et-garonnais Michel Masset

« Jen'ai fait que mon travail. » Le sénateur lot-et-garonnais Michel Masset ne fanfaronne pas. Mais il ne cache pas sa fierté : la proposition de loi visant à endiguer la prolifération du frelon asiatique, sa loi, a été adoptée à l'Assemblée nationale jeudi soir dans son intégralité. « Et sans modification. Avec 40 amendements déposés, ce n'était pourtant pas gagné... Mais tous ont été rejetés. »

Présenté au Sénat il y a un an, ce dossier est singulier à plus d'un titre, selon le parlementaire. « Un an, avec quatre gouvernements successifs, c'est une belle satisfaction. Il est rare qu'une loi soit adoptée aussi rapidement. » La lutte contre l'espèce inva-

sive, qui n'est pas la priorité du moment contrairement au contexte géopolitique, n'a pas vraiment animé les débats...

Pollinisation, apiculture

Ce texte, que dit-il ? « Nous sommes partis sur trois volets. Le premier concerne le volet sanitaire. Il y a une dizaine de morts en France chaque année à cause du frelon. Il est important non pas d'éradiquer l'espèce, mais d'enrayer sa prolifération », explique Michel Masset. Autre intérêt non négligeable : la pollinisation. « Le frelon asiatique est un gros consommateur d'abeilles. C'est problématique pour de nombreuses filières

agricoles, mais aussi, simplement, pour l'humanité. L'abeille est essentielle à notre survie. »

Enfin, le sénateur n'oublie pas les apiculteurs. Lesquels, en raison de la prédation du frelon, peuvent perdre jusqu'à 60 % de leur récolte. « Nous rencontrons depuis plusieurs années des gens en grande détresse. » La loi de Michel Masset, dite loi frelon, prévoit donc d'indemniser ces apiculteurs en difficulté, mais va également se pencher sur la délicate opération du piégeage. « Nous avons déjà été sollicités par des sociétés spécialisées. Il faut maintenant que nous tranchions sur deux ou trois modèles. Nous devons aussi réfléchir à quelles indemnités, et pour qui. » Des « réglages » qui devraient prendre encore un peu de temps, affirme le sénateur. « Mais le plus gros, l'adoption du texte, est derrière nous. »

Élodie Vigotier



Arrivé il y a vingt ans en France, le frelon asiatique est désormais présent dans tous les départements de métropole. ARCHIVES XAVIER LÉOTY/SO

20 Périgord vert

THIVIERS La commune se mobilise contre le frelon asiatique

Lundi 17 mars, à la salle du parc municipal, devant un auditoire composé d'apiculteurs et de particuliers et en présence de la maire Isabelle Hyvoz, l'Union des apiculteurs de Dordogne (Apidor), qui regroupe Le Rucher du Périgord, l'Abeille périgordine et le Groupement de défense sanitaire agricole de la Dordogne (GDSA), a organisé une réunion sur la lutte contre le frelon asiatique et l'autoprotection responsable.

L'apiculteur local Robert Besse, chargé de mission d'Apidor, a fait un exposé détaillé des différents moyens mis en œuvre contre le Vespa Veluna, de son nom scientifique, véritable destructeur qui menace la biodiversité et qui présente un risque pour l'humain.

Se tourner vers les mairies

Il a déroulé le processus de fécondation où les femelles fécondées se nourrissent abondamment avant de construire leurs nids dès les premiers beaux jours, « des primevères aux cerises » comme il est coutume de dire dans le milieu de l'apiculture, des nids primaires où elles pondent leurs premiers œufs jusqu'à plus tard dans la saison des nids secondaires que l'on peut voir à la cime des arbres, dans une grange, une haie, etc., et qui ont une durée de vie annuelle.

Ces nids consomment en moyenne 11 kg d'insectes par an, dont 30 % d'abeilles.

Le printemps est la saison recommandée pour bloquer les reines à l'aide de différents pièges sélectifs qui protègent la biodiversité, que l'on peut fabriquer soi-même avec des recettes maison ou trouver dans les jardineries ou les coopératives agricoles. En été et en automne, la détection des nids est très importante mais il est trop dangereux de vouloir les détruire soi-même.

Il faut s'adresser à la mairie qui orientera vers des professionnels qualifiés, répertoriés en tant que dératiseurs, les pompiers ne pouvant intervenir sauf dans des établissements publics.

Renseignements par courriel à apidor.frelons@gmail.com.

Serge Simorre



L'apiculteur Robert Besse a présenté les différents moyens de lutter contre ce danger. SERGE SIMORRE

Dordogne

SUD OUEST Mercredi 5 mars 2025

11

ENVIRONNEMENT

Apidor veut piéger les frelons asiatiques au printemps

Le collectif multiplie les réunions d'information auprès du grand public pour lutter contre l'espèce invasive. Il vend deux pièges sélectifs pour protéger les autres insectes, notamment les abeilles

Tiphanie Naud
t.naud@sudouest.fr

Un cadavre de frelon asiatique gît au fond du piège du Rucher du Périgord. L'appât a fonctionné pour la plus grande satisfaction de Lionel Lucot, le vice-président du Syndicat national d'apiculture. C'est tout l'objectif de la grande campagne d'information et de piégeage de printemps lancée par le collectif Apidor, qui regroupe le Groupement de défense sanitaire apicole de la Dordogne (GDSA 24), l'Abeille périgordine et Le Rucher du Périgord. Jusqu'à la fin mars et depuis le 24 janvier, Apidor anime des réunions publiques dans une cinquantaine de communes et deux Communautés de communes. La priorité est « l'autoprotection responsable » du grand public, qui peut être victime de piqûres profondes : pour cela, il faut distinguer le frelon asiatique de l'europeen, seul le premier étant invasif et déclinant des essaims d'abeilles en quelques jours.

Le mal à la racine

Lors de ces réunions, la structure vend, aux particuliers ou aux communes, deux types d'appât. Apidor insiste sur l'importance de ce pié-

geage de printemps : « On prend les reines fondatrices qui sortent de leur hivernage et cela empêche le développement des nids. » En traitant le mal à la racine, les structures apicoles comptent réduire la popula-

« On ne les trouve plus seulement en haut des grands arbres, mais aussi à hauteur d'homme »

tion d'insectes nuisibles à l'automne. Comme le reste de la France, la Dordogne est confrontée à une croissance exponentielle de l'espèce. « On ne les trouve plus seulement en haut des grands arbres, mais aussi à hauteur d'homme. Il y a deux ans, nous avons compté 17 nids dans un rayon d'un kilomètre à Agonac », raconte Denis Defars, formateur au Rucher du Périgord.

Sans compter qu'en ce début d'année, les frelons n'attaquent pas les abeilles : « À cette période, ils n'ont pas besoin de protéines pour nourrir les larves », explique-t-il.

Bouteilles adaptées

Pour préserver aussi la biodiversité, les pièges du Rucher du Périgord



Lionel Lucot, vice-président du Rucher du Périgord, Richard Paillet, président d'Apidor, et Denis Defars, formateur au Rucher, veulent éviter la formation de nids de frelons asiatiques. PHILIPPE GUELIER

QUEL MÉLANGE DANS LE PIÈGE ?

Pour attirer les frelons asiatiques dans les bouteilles ou caisses, un mélange de trois ingrédients est proposé par Le Rucher du Périgord : un tiers de sirop de cassis, un tiers de bière et un tiers de vin blanc (ce dernier repoussant normalement les abeilles). Les experts testent aussi d'autres mixtures : une à base de nectar de banane et de vin blanc et l'autre de cassis et de cidre. Ils réalisent aussi des comparatifs sur la couleur du bouchon, pour voir si cela a une incidence.

sont sélectifs. Ils ne ciblent que les frelons asiatiques, plus gros que leurs congénères européens. Le Tap trap, un gros capuchon qui se fixe sur le goulot de la bouteille, fait entrer les insectes : en perçant des trous de moins de 9 mm de diamètre, on permet aux abeilles, mouches ou autres non nuisibles de ressortir. Le frelon asiatique, plus gros, reste coincé. Le second leurre, appelé Neoppli,

fonctionne avec une grille et une caisse. Le trou se referme peu à peu, empêchant ensuite les nuisibles de ressortir. En fonction du terrain, des pièges peuvent être installés chez les particuliers tous les 300 mètres environ. L'Union des apiculteurs Apidor propose et encourage également les usagers de pièges à tenir les comptes de leurs prises pour avoir un état des lieux des endroits les plus touchés.



Votre région

SUD OUEST Lundi 7 avril 2025

3

Frelon asiatique : les apiculteurs du Sud-Ouest en première ligne

Adoptée en mars dernier, une loi visant à endiguer la prolifération du frelon asiatique tente de répondre au cri d'alerte lancé par la filière apicole. Les apiculteurs de la région s'inquiètent d'une baisse de la population d'abeilles et de leur production de miel

Bastien Maric
b.maric@pau-ouest.fr

D'une certaine manière, Angela Mallarou est une dévouée. Pas vraiment comme les autres, son trio, à elle, c'est de bouger des colonies entières d'abeilles toute la journée. « L'idée, c'est de les changer d'environnement. » Les petits apiculteurs s'occupent du reste : presque magique, l'apiculture ! À l'arrière de son pick-up cette mainée-là, l'apicultrice du Pays basque transporte une vingtaine de ruches, bien rangées les unes sur les autres, dans ce coffre de camion. Il paraît que ça change tout, c'est le seul produit qui a le goût d'un lieu, répète-t-elle avec un sourire. Mais il paraît aussi que partout où les ruches sont transportées, Angela Mallarou et ses milliers d'abeilles sont touchés par un même bouleversement : « la prolifération des frelons asiatiques ». D'une vallée à l'autre du Pays basque, des communes de la côte jusqu'à celles de l'intérieur des terres, « impossible d'y échapper ». Ruches avec eux, mais ruches en danger.

Le 6 mars dernier, le Parlement a définitivement adopté une proposition de loi « visant à endiguer la prolifération du frelon asiatique et à préserver la filière apicole ». Porté par le sénateur du Lot-et-Garonne Michel Masset, le texte prévoit, entre autres, de mettre des actions sur l'ensemble du pays en obligeant les préfets à mettre en place des « plans départementaux ». Il s'agit ainsi d'évaluer les risques de danger « en fonction des territoires et de mettre en avant » la recherche de systèmes de prévention.

Piqués au cœur

Dans une parcelle de Saint-Jean-de-Luz, Angela Mallarou relève quelques pièges artisanaux qu'elle a installés une semaine auparavant. Dedans, des frelons asiatiques (ou à

patates jaunes) en nombre. « On est frappé partout. Il n'y a plus d'endroits où nous pourrions mettre nos abeilles en sécurité. Rien qu'ici, on sait qu'il y a environ 20 nids de frelons à proximité de nos ruches. »

Il y a encore quelques années, la productrice pensait avoir trouvé la solution pour mettre ses ruches en sécurité. « La forêt des Landes était plus préservée au début de l'arrivée du frelon asiatique en France (2001 en Lot-et-Garonne, NDLR). Alors on les a transférées là-bas au moment de la production, en juillet. » Mais les frelons à patates jaunes se sont dispersés dans le reste du territoire, et « la production arrive de plus en plus tard », remarque l'apicultrice. Dès les printemps, les reines fondatrices frelons partent à la recherche de proies pour alimenter les larves de la future colonie. « Les abeilles leur servent de nourriture. Les frelons les tuent, n'importe quel le thorax des abeilles - qui est la

« Il n'y a plus d'endroits où nous pouvons mettre nos abeilles en sécurité »

partie la plus protégée - et, au moment où les larves éclosent (au début de l'été), ce sont des centaines et des centaines de frelons qui vont à la recherche des abeilles », insiste Angela Mallarou.

Devant l'un des pièges artisanaux qu'elle relève ce matin-là, cinq frelons asiatiques atterrés dans un fond de sirop de cassis et de bière. Système D face au danger : « C'est toujours ça de pris. Une seule fondatrice comme ça, ça peut être jusqu'à 500 frelons derrière. Nous, on les voit après ces frelons. Ils restent en vol stationnaire sous la journée devant les ruches. Et au-delà des pertes d'abeilles, c'est un stress pour les co-



Apicultrice professionnelle installée au Pays basque, Angela Mallarou s'inquiète de la prolifération des frelons asiatiques et de son impact sur la filière apicole. PHOTOS EMILIE THOUVENIN ET ANTOINETTE LAMY / S.O.



lonies. Ça se ressent sur la production de miel, les abeilles restent en boule, elles se défendent et elles ne vont plus chercher de nourriture. »

Pas de la, fabrique

En 2024, une étude des syndicats et associations apicoles de Nouvelle-Aquitaine a reculé l'avis de 147 apiculteurs de la région sur l'impact du prédateur. Parmi eux, ils sont 73 % à affirmer avoir subi une pression du frelon asiatique sur leurs ruches l'année dernière. Dans les Pyrénées-Atlantiques, où Angela Mallarou est installée, le pourcentage s'étend même à 83 % des apiculteurs interrogés. Une tendance qui se confirme dans les autres départements, avec 85 % des producteurs concernés en Gironde, 82 % en Lot-et-Garonne, ou encore 76 % en Charente-Maritime.

Ces chiffres inquiètent les apiculteurs et des aides et à des programmes pour la destruction des nids (les opérations sont coûteuses et les nids difficilement repérables dans le feuillage des arbres), d'autres n'ont pas attendu de plan d'action pour tenter d'éliminer le prédateur. Des charmes électriques sont parfois installés devant les ruches, mais la solution reste contestée.

« Cela fait des années que l'on essaie d'avertir les pouvoirs publics sur ce risque, mais rien n'a été fait. Tout seuls contre ça ? On est ce qu'on peut faire de mieux ? » soupire une autre apicultrice. Pour Cathy Tassy, membre du Collectif de lutte contre les frelons asiatiques au Pays basque, il est désormais « trop tard pour endiguer l'invasion ».

Dans la région, une vague inexorable qui ne se retirera pas

Repéré dès 2001 dans le Lot-et-Garonne, le frelon asiatique a rapidement essaimé sur le territoire national. Sa capacité d'adaptation rend illusoire tout espoir d'éradication dans la région

L'histoire est connue et elle commence à fatiguer un peu dans le Lot-et-Garonne. C'est là que le frelon asiatique (Vespa velutina) aurait été repéré pour la première fois en 2004. Passager clandestin d'un lot de poteries importées de Chine par un horticulteur, comme le rapporte le Centre de ressources des espèces exotiques envahissantes. Même si le conditionnel reste de rigueur. Dès 2005, l'infesté s'est montré en Gironde. Puis



La structure caractéristique des nids de frelons asiatiques. ANTOINETTE LAMY / S.O.

de l'Espagne, l'intégralité du Portugal, grignote le sud de l'Angleterre et s'agrandit vers l'Europe centrale. Contrôle moustique tigre (Aedes albopictus), arrivé à la même période sur le territoire français - par les Alpes-Maritimes -, le frelon asiatique est désormais impossible à éradiquer. En Nouvelle-Aquitaine, le pourcentage de communes où il a été observé est variable suivant les départements : 44,5 % en Charente-Maritime, 30,8 % en Gironde, 76,2 % dans le Lot-et-Garonne...

Lois des peuplements de pins

Dans la région, seules quelques poches sont encore vierges de sa présence : les pentes pyrénéennes les plus en altitude et des morceaux épars de forêt landaise où la monoculture du pin n'est guère favorable à l'alimentation des colonies. « Il semble éviter les peuplements purs de conifères », rapporte le Muséum national d'histoire naturelle. Les zones humides ne lui conviennent pas non plus.

Pour le reste, la plasticité de l'espèce explique sa prolifération. Le frelon asiatique bûit son nid dans les hautes branches des arbres qui émaillent les plaines agricoles, les jardins urbains, les zones périurbaines, les bois et les forêts...

Jean-Denis Bourd

« Oui, le piégeage est recommandé, mais seulement s'il est sélectif »

Pour éviter la prolifération de cette espèce nuisible, un piégeage des reines est recommandé au printemps. Mais les scientifiques dénoncent les pièges artisanaux, mauvais pour l'écosystème

Chaque année, au début du printemps, le frelon asiatique retrouve une place de choix dans l'actualité. Quand la nature renait, l'aviation bestiale dévore des abeilles, classée « espèce exotique envahissante », reprend son envol. Dans la presse, à la radio ou à la télé, on message constamment : chacun est invité à participer à la « saison du piégeage », qui court de mars à mai et vise à éradiquer les fondatrices, ces reines qui, en quelques mois, peuvent engendrer des centaines d'individus.

Jusque-là, rien de choquant sur le plan de l'écologie. Nadal, vétérinaire épéidémologiste chargée de la lutte contre les frelons asiatiques au sein de la Fédération nationale des groupements de défense sanitaire (GDS), « a été démontré que le piégeage est efficace s'il est réalisé sur le long terme, assure-t-elle. Quatre années consécutives de piégeage permettent une réduction du nombre de nids. »

Pirque le mal

Si la nécessité de procéder à un piégeage fait consensus, les modalités de mise en œuvre de ces opérations divergent. Aux côtés des pièges artisanaux, « ils ont du succès parce qu'ils sont simples à faire, quasiment gratuits et permettent de capturer plein d'insectes, relate Clémence Nadal. Le problème, c'est qu'on capture énormément d'autres insectes que le frelon, ce qui a un impact important sur l'écosystème. L'ensemble des insectes d'un pays d'une région, NDLR autochtone. Le remède est

pire que le mal car, dans l'écosystème, chaque espèce a son importance. Donc, oui, le piégeage est recommandé, mais à la condition qu'il soit sélectif et qu'il s'inscrive dans une lutte collective coordonnée. »

Vers une interdiction ?

Promulguée le 14 mars, une loi visant à endiguer la prolifération du frelon asiatique devrait permettre de préciser, au regard des commissions scientifiques, quelles sont les techniques de piégeage à privilégier. « On n'a toujours pas, hélas, de piège à 100 % sélectif », rappelle l'experte. Trois pièges, à l'heure actuelle, représentent un bon compromis entre efficacité et sélectivité : le piège japonais, le piège coréen à ailes et le piège russe à grille Noctepi juune.

En attendant des mesures précises attendues lors de la publication du décret d'application, Clémence Nadal estime que les pièges artisanaux « devraient être interdits ». « Si l'on se contente de conseiller l'utilisation de pièges sélectifs et de déconseiller les pièges bouillie, ça ne suffira pas », souffle-t-elle.

Président de l'Association pour la défense et la sauvegarde des abeilles de Gironde (Adas33), Erick Le Berret partage pas cet avis. « Pour moi, le piégeage, qu'il soit artisanal ou acheté dans le commerce, est primordial. Quand je vois la quantité d'abeilles que le frelon détruit, ça me fait mal au cœur. » « Réglementaire, c'est bien, mais appliquer, c'est compliqué. reprend l'apicultrice. Si l'on paye pour acheter des pièges, les gens vont se dire « c'est bon, je ne vais pas m'embêter, je laisse tomber ». Ce serait une mauvaise nouvelle... »

Olivier Saint-Paulin



Erick Le Berret : « Quand je vois la quantité d'abeilles que le frelon détruit en une année, ça me fait mal au cœur. » ANTOINETTE LAMY / S.O.

QUELQUES DATES À RETENIR



Les cours sont gratuits et ouverts à tous. Seule l'adhésion sera demandée.

Le programme est indiqué pour chacune des journées de formation.

Il est dépendant de l'évolution des conditions météo, de l'avancée du calendrier des floraisons et du développement des colonies, même en cas de météo défavorable, les séances de formation à La Gavinie sont maintenues et se déroulent sous abri.

Chaque auditeur vient muni : d'un masque, sa tenue, sa paire de gants.

Si vous n'avez pas de tenue nous pouvons vous en prêter une avec participation de 2 € pour la désinfection de la tenue et contre la remise d'une pièce d'identité.

Cours sur réservation pour chaque date. Inscription : <https://abeille-perigordine.fr>

> SAMEDI 28/06/2025 9h - 16h30 Journée Formation "élevage et sélection des reines"

LA BACHELLERIE

Inscription obligatoire

> SAMEDI 5/07/2025 9h30

Rucher école À La Gavinie

10, chemin des Abeilles - TRÉLISSAC.

- Récolte de hausses et extraction du miel en salle

> SAMEDI 02/08/2025 14h

Rucher école À La Gavinie

10, chemin des Abeilles - TRÉLISSAC.

- Visite des ruches et traitement anti-varroa

> SAMEDI 06/09/2025 10h

Rucher école À La Gavinie

10, chemin des Abeilles - TRÉLISSAC.

- Questions sanitaires

> SAMEDI 06/09/2025 12h

Repas convivial

Réservation obligatoire :

abeilleperigordineanimation@gmail.com

> SAMEDI 20/09/2025 12h

Rucher école À La Gavinie

10, chemin des Abeilles - TRÉLISSAC.

- Journée entretien

Inscription : abeilleperigordineanimation@gmail.com

> SAMEDI 27/09/2025 14h

Rucher école À La Gavinie

10, chemin des Abeilles - TRÉLISSAC.

- Évaluation des compétences

PRÉSENCES DE L'ABEILLE PÉRIGORDINE AUX ÉVÉNEMENTS SUIVANTS

> VENDREDI 4/07/2025

> SAMEDI 5/07/2025

> DIMANCHE 6/07/2025

La Félibrée à SARLAT

> JEUDI 11/09/2025

> VENDREDI 12/09/2025

> SAMEDI 13/09/2025

> DIMANCHE 14/09/2025

Foire Expo de MARSAC

> SAMEDI 20/09/2025

Comice agricole de VERGT

La manifestation se déroulera à Beauregard & Beaussac/Fouleix



Thomas
apiculture
Depuis 1905

**FABRICANT
FRANÇAIS**

**NOUVEAU
PRODUIT**



Doseuse pondérale - Modèle exclusif Thomas®
Miel liquide - Réf. ME1116

L'incontournable au meilleur prix.

**NOUVEAU
PRODUIT**



Pompe à miel à impulseur monophasé
600 kg/h - Réf. ME1130

Petite mais puissante et économique.

**NOUVEAU
PRODUIT**



Station inclinable polyvalente - Réf. MA1015

Faites écouler le miel de vos maturateurs sans effort.

**NOUVEAU
PRODUIT**



Harpe électrique autonome
- Réf. RS1060

Le tueur de frelons asiatiques.

**NOUVEAU
PRODUIT**



Étuve à miel - Décristallisation à thermostat digital - Réf. QB1040

Liquéfiez à la demande votre miel



**Allume enfumoir
THOMAS®**

**NOUVEAU
PRODUIT**



X 24

Allume enfumoir Thomas® 24 nids en laine de bois - Réf. RR1425 - **Le meilleur allume enfumoir du marché.**



Gamme API CLEAN désincrustant miellerie propolis

- Réfs. MA1013 et MA1014

36 | Trimestriel d'informations des apiculteurs

Nettoyants surpuissants.

**Retrouvez-nous
à notre magasin de
Eure-et-Loire**

Langon (33)

69 route de Calay, ZA de Calay

33210 Fargues-de-Langon

Téléphone : 05 56 63 55 52

Mail : langon@thomas-apiculture.com